

L'informel, c'est juste la partie visible de l'iceberg

Tout débat sensé doit englober l'ensemble des composantes de l'économie souterraine



Lire page 3

Le Conseil de gouvernement planchera demain sur le projet de loi relatif à l'usage du cannabis



Page 5

La Chambre des représentants adopte les projets de loi organiques régissant le processus électoral



Page 4

Mohamed Benabdelkader
Le Maroc ne ménage aucun effort pour développer la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité



Page 2

La main gauche de l'Etat
Enjeux du nouveau contrat social

Par Ahmed El Aked



Pages 18-19

Mohamed Benabdelkader : *Le Maroc ne ménage aucun effort pour développer la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité*

Le Maroc ne ménage aucun effort pour développer la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité et réaliser les objectifs du développement durable, a affirmé le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader.

Intervenant par visioconférence lors du 14^{ème} Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale, organisé du 7 au 12 mars au Japon, il a relevé l'appel du Royaume pour renforcer les missions des organisations internationales et onusiennes actives dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

Cité par un communiqué, le ministre a également mis en exergue les efforts déployés pour promouvoir la coordination et l'harmonie entre ces organisations, soulignant l'importance de



la coopération régionale et internationale en matière de prévention du crime et les défis que ce phénomène implique, notamment

le crime organisé.

Mohamed Benabdelkader a en outre souligné le message profond que porte la déclaration de

Kyoto signée par les Etats participants, face à la recrudescence des menaces liées au crime organisé.

Les femmes occupent la moitié des postes au ministère de la Justice



Les femmes occupent 49% des postes au sein du ministère de la Justice, soit 7218 personnes, dont 55 dans des postes de responsabilité, a affirmé lundi à Rabat le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader.

Lors d'une rencontre de communication à l'occasion de la Journée internationale de la femme, il a indiqué que son département a choisi cette année de rendre hommage aux femmes journalistes, étant donné que le secteur médiatique constitue un partenaire incontournable de la réforme du système judiciaire et joue un rôle élémentaire dans la mise en valeur et le suivi des chantiers du ministère.

Cet événement est l'occasion de rendre hommage aux femmes quel que soit leur statut, pour les encourager et les remercier pour tous les efforts déployés pour le développement du pays dans tous les

domaines, notamment celui de la justice, a-t-il dit devant une assistance composée notamment de membres du personnel du ministère et de journalistes. A cette occasion, Mohamed Benabdelkader a présenté un rapport thématique sur la femme dans le système judiciaire marocain. Ce document, établi sur deux volets, présente des données statistiques et analytiques sur la présence des femmes dans les différentes professions juridiques et judiciaires, à savoir les professions de magistrat, d'avocat, d'huissier, de notaire et de femmes adouls, ainsi que dans les instances professionnelles de ces métiers.

Cette présence, a fait remarquer le ministre, reflète une dynamique remarquable des femmes qui ont prouvé leur compétence dans l'exercice de leur métier, mais aussi comme responsables et militantes de la société civile pour

la promotion de ces métiers.

Le second volet de ce rapport offre un bilan des activités du ministère de la Justice en faveur de la protection de la femme contre la violence et pour la protection juridique et judiciaire dans les différents domaines en matière civile et pénale.

"Nous avons choisi de rendre hommage à un certain nombre de femmes journalistes pour leur professionnalisme et pour leur suivi de l'activité judiciaire au Maroc, aussi bien au niveau des tribunaux qu'au niveau des ministères, avec un professionnalisme remarquable", a indiqué le ministre dans une déclaration à la presse, notant que ces journalistes prennent la responsabilité de mettre le public au courant des mesures, des politiques et des chantiers sur lesquels travaille le ministère.

"Nous avons souhaité, à travers ce geste, encourager tous les journalistes, hommes et femmes, à demander l'information auprès des services du ministère", a-t-il ajouté.

Mohamed Benabdelkader a, dans ce contexte, souligné que le ministère s'emploie, à travers un certain nombre d'activités et d'événements, ainsi qu'à travers les sites web du ministère et des tribunaux, à assurer aux journalistes le droit d'accès à l'information.

Lors de cette rencontre, un hommage a été rendu à des femmes journalistes de différents supports médiatiques, à savoir Khadija Tahiri de l'Agence marocaine de presse (MAP), Khadija Zerroual de la Société nationale de radiodiffusion et de télévision (SNRT), Siham Mdiji du quotidien L'Opinion, Youssa Amrani du quotidien "Le Matin" et Fatima El Kerzabi du site d'information "Le360.ma".

392 audiences judiciaires à distance du 1^{er} au 5 mars

Un total de 392 audiences ont été tenues à distance dans les différents tribunaux du Royaume, du 1^{er} au 05 mars au cours desquelles 8.152 affaires ont été mises au rôle, a indiqué lundi le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ).

Le conseil a précisé, dans un communiqué, que 9.558 détenus ont bénéficié du dispositif de procès à distance durant la même période, sans avoir à se déplacer aux tribunaux. Ce chantier dont les résultats sont très significatifs intervient en consécration des valeurs d'ouverture et de communication autour des mesures adoptées par le CSPJ afin d'enrayer la propagation du coronavirus au Maroc, souligne la même source.

Le CSPJ a réitéré son engagement continu pour mener à bien ce chantier en vue de permettre aux tribunaux de s'acquitter de leurs devoirs constitutionnels et de consacrer le droit à un procès équitable dans des délais raisonnables, particulièrement dans ce contexte exceptionnel marqué par la propagation de la Covid-19.

L'institution a, également, mis en avant le sens de responsabilité et d'engagement de toutes les composantes du système judiciaire, tout en appelant l'ensemble des acteurs à respecter strictement les mesures de prévention et de précaution préconisées, afin d'éviter les risques liés à la pandémie.

L'informel, c'est juste la partie visible de l'iceberg



Quelques heures après le drame de Tanger, le chef du gouvernement a déclaré dans un message sur son compte Facebook qu'une enquête sera diligentée et qu'il y aura une délimitation des responsabilités induisant des sanctions contre les contrevenants. Pour lui, il y a eu des morts et cela ne doit pas passer inaperçu.

Si quelques jours après ces propos, le propriétaire de l'unité industrielle où plusieurs personnes ont trouvé la mort le 8 février, a été effectivement mis en prison en attendant l'achèvement des procédures d'enquête, rien n'a été fait au niveau des entreprises dites informelles ni contre le secteur également dit informel. Un manque d'action qui n'a rien de nouveau puisqu'en 2018, plusieurs dispositions ont été annoncées avant d'être abandonnées. Comment peut-on expliquer cette inertie de l'Etat ?

Pour Hicham Attouch, professeur d'économie à l'Université Mohammed V de Rabat, le débat sur ce sujet est erroné puisqu'il se concentre sur une partie de l'économie souterraine et n'englobe pas l'ensemble des composantes de cette économie. «Le secteur informel n'est que la partie visible de

l'iceberg de l'économie souterraine», nous a-t-il indiqué. Et d'ajouter : «Souvent, dans les discours comme dans les études et recherches, il y a une tendance à occulter cette réalité qui définit cette économie comme un tout regroupant d'autres activités comme l'évasion fiscale, les transactions non déclarées, les sociétés écrans...». Notre interlocuteur donne comme exemple la dernière publication du HCP «Le secteur informel au Maroc : principales caractéristiques et tendances d'évolution» qu'il juge très réductrice. Selon cette publication, la part du secteur informel dans le volume total des emplois créés s'est élevée à 28,7%, et sa contribution au PIB a atteint 11%, selon les résultats de l'Enquête nationale réalisée par le HCP entre 2013 et 2014. Même évaluation concernant le dernier article de recherche, réalisé par Kamal Lahlou, Hicham Doghmi et Friedrich Schneider, qui a conclu que le poids actuel de l'économie souterraine est proche de 30% du PIB. «Ce genre d'étude se concentre uniquement sur l'économie informelle en tant que simple activité vivrière et ne s'intéresse pas aux autres facettes de l'économie sou-

terraine», nous a-t-il expliqué.

Selon Hicham Attouch, il a fallu la crise liée à la propagation de la Covid-19 pour que l'Etat se rende compte de la vraie ampleur du secteur informel qui dépasse celle du secteur privé. «En effet, les aides accordées par l'Etat ont fait



Tout débat sensé doit englober l'ensemble des composantes de l'économie souterraine

ressortir qu'il y a 4,3 millions de ménages concernés par ce secteur, soit 50% de la population. A noter que ce chiffre ne comporte pas le monde rural qui n'est pas comptabilisé», nous a-t-il précisé. Et de souligner que la crise liée à la Covid-19 a également participé à la migration de plusieurs entreprises vers l'économie informelle. «Plusieurs entrepreneurs ont opté pour ce choix afin de survivre », a-t-il fait savoir.

Une réalité déjà notée par le CGEM qui a tiré la sonnette d'alarme concernant cette transition en indiquant que l'informel a dépassé le volume de la simple activité vivrière et qu'aucun secteur n'est épargné tout en précisant que la concurrence déloyale qu'il livre à certaines activités a déjà poussé plusieurs opérateurs vers l'économie souterraine. La CGEM estime que les 9 millions de personnes exerçant dans l'économie non structurée et qui ne bénéficieront pas de la retraite à 60 ans, constitueront une vraie bombe à retardement qui interpelle notre modèle de développement.

«L'ensemble de ces éléments rend toute gestion de ce dossier très délicate. Notamment pour les entreprises formelles qui prati-

quent l'informel. Et si ces unités existent, c'est parce qu'il y a de la corruption», nous a expliqué Hicham Attouch. Et de poursuivre : «Ceci d'autant plus que l'Etat a opté dans sa lutte contre l'économie informelle pour une approche purement fiscale et comptable. En effet, cette question n'a jamais été abordée du point de vue social. La logique fiscale a toujours primé au détriment d'une approche multidimensionnelle». A ce propos, notre source nous a cité l'exemple du dispositif auto-entrepreneur destiné, entre autres, à lutter contre l'informel, qui a été, pour notre source, un vrai échec puisqu'il n'a réussi à toucher qu'une infime partie des entrepreneurs de l'économie souterraine.

«Il y a également le manque de confiance envers les pouvoirs publics ainsi que le manque de transparence qui découragent le passage de l'informel au formel. A noter également que les adeptes de l'économie informelle ne sont pas des anges dont la conversion du jour au lendemain est acquise. Il s'agit, en effet, de professionnels ou d'entrepreneurs qui font appel à des experts pour passer sous les radars», a-t-il conclu.

Hassan Bentaleb

La Chambre des représentants adopte les projets de loi organiques régissant le processus électoral



Ainsi que nous l'avions préalablement annoncé, la Chambre des représentants a adopté à la majorité des voix quatre projets de loi organiques relatifs au processus électoral, lors d'une séance plénière tenue en présence du ministre de l'intérieur Abdelouafi Lafit.

Il s'agit du projet de loi organique N°04.21 modifiant et complétant la loi organique N°27.11 relative à la Chambre des représentants, du projet de loi organique N°05.21 modifiant et complétant la loi organique N°28.11 relative à la Chambre des conseillers, du projet de loi organique N°06.21 modifiant et complétant la loi organique N°59.11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales et du projet de loi organique N°07.21 modifiant et complétant la loi organique N°29.11 relative aux partis politiques.

Cité par un communiqué de la Chambre des représentants qui a relayé les informations diffusées par l'agence MAP, le ministre de l'Intérieur a affirmé lors

de sa présentation de ces projets, la volonté du gouvernement d'élaborer les textes législatifs encadrant le processus électoral dans le cadre d'un «consensus constructif», passant en revue les principales étapes des concertations avec les acteurs politiques selon une «approche participative basée sur une neutralité engagée et une responsabilité partagée».

Abdelouafi Lafit a expliqué que ces textes législatifs visent à améliorer le système électoral marocain, à même d'accompagner les évolutions et la dynamique que connaît la société marocaine, ainsi qu'à enrichir les textes actuels de plus de garanties électorales, outre l'appui de la crédibilité et de la moralisation des opérations électorales.

Ainsi, le projet de loi organique N°04.21 modifiant et complétant la loi organique N°27.11 relative à la Chambre des représentants, prévoit de remplacer la circonscription nationale par des circonscriptions régionales, afin d'assurer une plus grande représentativité des femmes au sein de l'institution

législative, a souligné la même source, notant que ce projet met également l'accent sur l'engagement politique des élus, par la déchéance de tout député ayant renoncé au parti politique au nom duquel il s'est présenté aux élections législatives, outre un certain nombre de mesures visant la moralisation des campagnes électorales, et la valorisation de l'action parlementaire par l'élargissement des cas d'incompatibilité avec l'appartenance à la Chambre des représentants.

Concernant le projet de loi organique N°05.21 modifiant et complétant la loi organique N°28.11 relative à la Chambre des conseillers, le principal amendement apporté par le projet est le maintien pour les organisations professionnelles des employeurs les plus représentatifs (le patronat), d'un groupe parlementaire au sein de la Chambre des conseillers, tout en lui assurant son indépendance, pour lui permettre d'exprimer les préoccupations des acteurs économiques, et les aspirations et attentes des entreprises nationales,

de manière à servir l'économie nationale.

S'agissant du projet de loi organique N°06.21 modifiant et complétant la loi organique N°59.11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales, les principales innovations concernent le contrôle de la procédure de candidature pour les élections aux conseils des communes et des provinces, avec le soutien de la représentativité féminine dans ces conseils et dans les conseils communaux, ainsi que l'introduction d'autres améliorations concernant l'élection des membres des conseils communaux. Le projet attribue un tiers des sièges dans chaque conseil de commune ou de province aux femmes, sans que cela ne porte atteinte à leur droit de se porter candidates aux deux tiers des autres sièges à égalité entre hommes et femmes, ajoute-t-on.

La Chambre des représentants a également adopté le projet de loi organique N°07.21 modifiant et complétant la loi organique N°29.11 relative aux partis politiques, qui a apporté

une innovation majeure concernant la mise en place du cadre législatif nécessaire à la mise en application des Hautes instructions Royales de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, appelant à une augmentation du montant de la subvention publique accordée aux partis, afin de les accompagner, et les motiver à renouveler leurs méthodes de travail, de manière à contribuer à élever le niveau de performance des partis et la qualité de la législation et des politiques publiques, tout en allouant une partie de la subvention au profit des compétences qu'ils emploient dans les domaines de la réflexion, de l'analyse et de l'innovation.

Cette séance législative présidée par Habib El Malki a connu les interventions des représentants des groupes, du groupement parlementaire et du reste des représentants, au cours de laquelle ils ont exprimé leurs positions à propos des amendements et des dispositions contenus dans les projets de loi organiques présentés en cette séance, conclut le communiqué.

Le Conseil de gouvernement planchera demain sur le projet de loi relatif à l'usage du cannabis



Une réunion du Conseil de gouvernement se tiendra ce jeudi sous la présidence du chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani.

Lors de cette réunion, le Conseil poursuivra l'examen du projet de loi relatif à l'usage licite du cannabis, indique un communiqué du Département du chef du gouvernement.

A l'ordre du jour figure également l'examen de trois projets de décret, dont

le premier modifie et complète le décret relatif aux marchés publics, le deuxième est relatif à la qualité et sécurité sanitaire des confitures et autres produits similaires et le troisième porte sur la performance énergétique minimale des appareils et équipements fonctionnant à l'électricité, ou au gaz naturel ou aux produits pétroliers liquides ou gazeux, ou au charbon, ou aux énergies renouvelables et commercialisables sur le territoire national.

Le Conseil étudiera, par la suite, un

accord-cadre de coopération dans le domaine de l'énergie et des mines entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Tchad, signé à Rabat le 26 octobre 2020, et un projet de loi approuvant ledit accord-cadre. Le Conseil achèvera ses travaux par l'examen de propositions de nomination à de hautes fonctions conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, selon la même source.

Une nouvelle structure organisationnelle

Le projet de loi sur les usages licites du cannabis prévoit la création d'une Agence nationale chargée de l'exécution de la stratégie de l'Etat en matière de culture, de production, de transformation et de commercialisation du cannabis destiné aux usages médical, cosmétique et industriel.

Intitulée "Agence de régulation des activités du cannabis", cette nouvelle structure aura pour mission d'assurer le suivi du cannabis licite dans toutes les étapes de sa chaîne de production, transformation, importation, exportation et commercialisation, notamment dans le but de garantir qu'il n'est pas utilisé dans une activité illégale et que le cannabis illicite n'est pas utilisé dans des activités légales.

Accorder, renouveler et retirer les autorisations conformément aux dispositions du projet de loi, et assurer le suivi sur le terrain de toutes les opérations relatives au cannabis licite et du stock du cannabis licite, figurent également parmi les missions principales de cette Agence.

La future Agence fournira également à l'organisme international compétent les évaluations et informations demandées conformément aux obligations internationales du Maroc, et ce, après consultation des différentes autorités gouvernementales compétentes.

Outre la participation à l'encadrement des producteurs de cannabis autorisés et au développement d'activités alternatives au profit de la population engagée dans le cannabis illicite, l'Agence de régulation des activités du cannabis mènera et publiera des études et recherches liées au cannabis et contribuera à faire connaître les efforts du Royaume dans le domaine du cannabis licite et de ses dérivés et à renforcer la coopération bilatérale, régionale et internationale dans ce contexte.

La future Agence aura également pour missions d'élaborer, en concertation avec les départements ministériels concernés, les cahiers des charges des bonnes pratiques de production, devant être respectés par les opérateurs de chaque activité de la filière, et contrôler leur respect par lesdits opérateurs.

Ces cahiers concernent les principaux aspects suivants:

- Les règles et les bonnes pratiques de culture, de production, de transformation, d'industrialisation, de préparation et de stockage du chanvre indien selon les normes en vigueur ;
- Les normes à respecter pour le transport du chanvre indien et de ses dérivés ;
- Les opérations autorisées pour sa transformation ;
- Les normes techniques et celles liées au contrôle de la qualité et de l'efficacité de la production ;
- Les contraintes environnementales ;
- Les techniques d'emballage du produit, de stockage et du maintien de la qualité ;
- Les procédures à suivre pour le traçage des quantités de cannabis reçues et celles qui ont été transférées et fabriquées.

Dix opportunités à saisir

Voici 10 principales opportunités offertes par le développement du cannabis licite au Maroc, qui a adhéré à toutes les conventions internationales sur les stupéfiants, autorisant leur usage à des fins licites, notamment dans le domaine médical.

Le Royaume a même été précurseur en matière de séparation juridique entre les deux statuts du cannabis, le récréatif, régi par les Dahir de 1919 et de 1932, qui ont été abrogés par le Dahir de 1954, et médical, régi par le Dahir du 2 décembre 1922, portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances

vénéneuses.

1- Le marché mondial du cannabis médical connaît un développement soutenu : les prévisions de croissance moyenne annuelle sont de l'ordre de 30% à l'échelle internationale et de 60% au niveau européen.

2- Un grand nombre de pays et notamment européens ont légalisé le cannabis médical, voire récréatif pour la plupart d'entre eux: 30 Etats américains, Canada, Australie, Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Pays-Bas, Pologne, Suède, République Tchèque, Danemark, Croatie, Grèce, Chypre, Brésil, Honduras, Chili, Colombie, Pérou,

Uruguay, Inde, Chine, Liban, Malawi, Zimbabwe, Zambie, Afrique du Sud, Lesotho, Ghana, etc...

3- Les opportunités de développement du cannabis médical, cosmétique et industriel au Maroc sont réelles et prometteuses, compte tenu des atouts dont dispose le Royaume (écosystème : sol et climat propices, proximité du marché européen en plein essor, savoir-faire ancestral des agriculteurs traditionnels, etc...).

4- Ces opportunités devraient être saisies rapidement vu la forte tendance actuelle de légalisation du cannabis médical et récréatif dans le monde en général et en

Europe en particulier.

5- La concrétisation rapide de ces opportunités passe d'abord par l'installation au Maroc de grands opérateurs internationaux (industrie de la transformation) et ensuite par le développement d'une filière industrielle nationale.

6- Les cultures licites du cannabis constitueront un élément fédérateur des populations engagées dans la culture illicite.

7- Elles les extirperont progressivement de l'emprise des trafiquants et leur permettront d'intégrer le tissu économique national.

8- Ces cultures licites amélioreront également le bien-être des populations, qui demeure pénalisée par le climat de peur généralisée des poursuites judiciaires, et par l'oisiveté des jeunes, corollaire de l'échec scolaire.

9- Ces cultures licites permettront également d'atténuer les conséquences néfastes des cultures illégales sur l'environnement (déforestation, épuisement des sols et des ressources hydriques, pollution des nappes phréatiques, etc.) et sur la santé publique.

10- La création d'un cadre légal adéquat constitue le principal préalable au développement des activités du cannabis licite.



Rencontres régionales du CNDH sur la promotion de la parité en politique

Le Conseil national des droits de l'Homme organise, depuis le 9 jusqu'au 27 mars, une série de rencontres régionales sur la parité, en tant que fondement constitutionnel de lutte contre la discrimination.

Ces rencontres, qui verront la participation d'acteurs institutionnels, civils, politiques et syndicaux, seront organisées à Laâyoune-Sakia El Hamra (12 mars), à Drâa-Tafilet (16 mars), à Tanger-Tétouan-Al Hoceima (19 mars) et à l'Oriental (27 mars) et seront ponctuées par une rencontre nationale le 22 mars. A noter qu'une première rencontre a été organisée hier à Fès-Meknès.

Ces rencontres, qui s'inscrivent dans le débat sociétal sur la pro-

motion de l'accès des femmes aux postes politiques, visent notamment à examiner la réalité de la parité à la lumière des lois électorales et des données sociales, économiques et culturelles, ainsi que les acquis réalisés par le Maroc et les défis à relever en la matière.

Les travaux de ces rencontres seront axés sur la position des femmes sur la carte électorale, les défis qui se dressent devant la participation politique féminine et les moyens de réaliser une réforme globale, sur la base de la Constitution (articles 19 et 30), la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la recommandation générale n° 23 sur la femme dans la vie politique et publique.

Le consulat du Maroc à Bruxelles organise une exposition sur le drame des femmes séquestrées à Tindouf

Le consulat général du Maroc à Bruxelles a choisi de commémorer la journée du 8 mars sous le signe de la solidarité avec les femmes séquestrées dans les camps de Tindouf, en Algérie en organisant une exposition qui leur est dédiée.

Tenue sous le thème "La femme marocaine en Belgique solidaire avec les séquestrées des camps de Tindouf", cette exposition a été inaugurée lundi en présence de l'ambassadeur du Maroc en Belgique et au Grand Duché de Luxembourg, Mohamed Ameer et du consul général du Royaume à Bruxelles, Abderrahmane Fyad.

Co-organisée avec les Associations "OMMI" et "Le monde de l'humanité", cette exposition constitue l'occasion de jeter la lumière sur le calvaire des femmes sahraouies détenues dans les camps de Tindouf et sur les graves violations de leurs droits fondamentaux.

Dans ce cadre, des témoignages poignants sur les souffrances des femmes sahraouies séquestrées dans les camps de la honte ont été livrés par les actrices associatives Saâdani Malainine, membre du Conseil Royal consultatif pour les affaires sahariennes (CORCAS), et Aïcha Douih, présidente de l'Observatoire sahraoui pour la paix, la démocratie et les droits de l'Homme.

Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre des activités culturelles qu'organise le consulat au profit de la communauté marocaine à Bruxelles en coordination avec des acteurs de la société civile en Belgique, a aussi pour but de mettre en avant les différentes facettes du riche patrimoine des provinces du Sud à travers une "khaima sahraouie" installée au siège du consulat.

Dans une déclaration à la



MAP, le consul général du Maroc à Bruxelles, Abderrahmane Fyad, a indiqué que l'objectif de cette exposition est de montrer l'attachement de la femme marocaine, où qu'elle soit, à la défense des questions nationales centrales, à leur tête l'intégrité territoriale du Royaume.

Abderrahmane Fyad a ajouté que le consulat veillera également à organiser une journée dédiée aux jeunes, en invitant des élèves des écoles, des collèges et des lycées relevant de sa circonscription à venir découvrir l'exposition qui se veut un voyage culturel symbolique de Laâyoune à Bruxelles, ayant pour but de promouvoir le patrimoine des provinces du Sud

du Maroc.

Selon le consul, le but de cette initiative est de permettre aux fils de la communauté marocaine en Belgique de connaître les traits distinctifs de l'espace sahraoui marocain et ses caractéristiques à travers le temps, ainsi que de renforcer leur attachement à leur mère patrie et à la défense de l'intégrité territoriale du Royaume.

Dans une déclaration similaire, Mariam El Hamidine, bourgmestre de la commune bruxelloise de Forest, a relevé que cette initiative entend mettre en exergue la place importante de la femme sahraouie en particulier et marocaine en général dans différents domaines, à la lumière des grands progrès en-

registrés dans le cadre du processus de promotion de l'égalité hommes-femmes au Maroc.

Dans ce sens, Mariam El Hamidine a affirmé que la femme marocaine occupe de plus en plus de hautes fonctions et brille dans de nombreux secteurs vitaux au moment où plusieurs pays demeurent à la traîne en matière d'égalité hommes-femmes.

Pour sa part, le président de l'Association OMMI pour la valorisation du patrimoine sahraoui en Belgique, Houcine Oilil, a souligné que l'exposition, qui met en exergue certaines facettes de la vie des femmes sahraouies et des nomades, est marquée également par la projection de vidéos mettant à

nu la détresse des femmes et des enfants dans les camps de Tindouf sur le sol algérien, afin de sensibiliser l'opinion publique en Belgique à la nécessité de mettre fin au conflit artificiel autour du Sahara marocain et d'accepter la proposition d'autonomie.

Cette exposition a été l'occasion pour les membres de la communauté marocaine résidant en Belgique d'exprimer leur solidarité et leur soutien indéfectibles pour la libération des femmes et enfants emprisonnés dans les camps de la honte et de dénoncer les conditions de vie inhumaines et la situation dramatique des droits de l'Homme qui prévaut dans ces zones de non droit.

Saaid Amzazi : *La Faculté de médecine de Laâyoune va ouvrir ses portes à la prochaine rentrée*

La Faculté de médecine et de pharmacie de Laâyoune, qui a nécessité un budget de 257 millions de DH, va ouvrir ses portes "à la prochaine rentrée" universitaire, a annoncé lundi le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Saaid Amzazi.

"Les travaux de ce chantier avancent très bien et nous sommes contents de la mobilisation de tous les acteurs pour l'ouverture de la faculté à partir de la prochaine rentrée", a déclaré à la MAP le ministre lors d'une visite au chantier de cette Faculté.

"Nous sommes convenus avec les autorités locales et les présidents de la région et de la commune pour accélérer les travaux en vue d'être prêts pour ce rendez-vous", a ajouté Saaid Amzazi qui était accompagné du ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Driss

Ouaouicha, du wali de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, du président de la région, et des gouverneurs de Smara, Tarfaya et Boujdour.

Il a souligné que cet établissement universitaire disposera d'une "grande" capacité de formation et de plusieurs structures de recherche scientifique, ajoutant que la faculté dépassera, en termes de superficie couverte, celle d'Agadir. C'est une structure qui "réunit tous les ingrédients d'une faculté de haut niveau", a-t-il dit.

La faculté, érigée sur une superficie couverte de 22.900 m², dispose notamment d'une bibliothèque, de centres de formation contenant un amphithéâtre de 400 places, trois salles de formation de 50 places, deux salles de soutenance, deux salles de thèse, quatre salles de séminaire et quatre salles de réunion.

Elle comprend également des départements d'enseignement, qui regroupent deux salles de



thèse, quatre salles de séminaire et quatre salles de réunions, ainsi que des locaux d'enseignement théorique qui hébergent quatre amphi-

théâtres de 300 places, 6 salles de cours de 60 places et dix salles de travaux dirigés.

La faculté dispose aussi de lo-

caux d'enseignement pratique, de laboratoires spécialisés, de centres de recherche, de locaux techniques et socio-sportifs.

Les réunions régionales de coordination, un aboutissement du processus national de planification stratégique

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Saaid Amzazi, a indiqué, lundi à Smara, que les réunions de coordination régionales sur l'activation des projets de la loi-cadre 51.17 sont l'aboutissement d'un processus national de planification stratégique que le ministère a œuvré pour son accélération dès le début de la rentrée scolaire de cette année.

L'objectif est de donner une forte impulsion à la mise en application de ces projets, selon une méthodologie visant l'efficacité et l'efficience, a souligné le ministre lors d'une réunion de coordination avec les responsables et les cadres de l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Laâyoune-Sakia El Hamra.

Il a ajouté que ce processus stratégique a été planifié conformément à une feuille de route bien spécifique, dans le cadre d'une approche participative entre l'administration centrale, les AREF, les universités et les délégations régionales de la formation professionnelle.

Cette dynamique a abouti à la cristallisation d'un ensemble de mécanismes de pilotage et de mise en œuvre de projets aux niveaux national et régional, qui s'est manifestée par l'élaboration d'un portefeuille de projets nationaux pour appliquer les dispositions de la loi-cadre relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, en plus de la mise en place d'un système de leadership, de suivi et d'évaluation des projets en la matière, a fait observer Saaid Amzazi.

Il a expliqué que ce portefeuille est centré autour de trois domaines stratégiques, à savoir l'équité et l'égalité des chances, l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation, ainsi que de la gouvernance du système et la mobilisation.

Le ministre a précisé que ces projets se déclinent, à travers un portefeuille d'initiatives régionales, en 18 projets dans le secteur de l'éducation nationale, 16 au niveau de celui de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et 13 pour celui de la formation professionnelle.

Il est question aussi, a poursuivi Saaid Amzazi, de l'élaboration des «cadres logiques des projets», des documents fixant les mesures et les indicateurs d'intervention du projet.

Le ministre a noté que son département a lancé, parallèlement à cette dynamique stratégique, un processus législatif visant à promulguer les textes de loi nécessaires à la mise en œuvre des différentes dispositions de la loi-cadre 51.17 et qui se trouve dans une phase «très avancée», ajoutant que cet arsenal juridique sera présenté devant le gouvernement pour approbation avant d'être soumis au Parlement.

Il a fait remarquer que la présentation de ces deux plans, le stratégique et le législatif, vise à informer les partenaires régionaux du système "sur ce que nous sommes sur le point de faire", notant qu'une communication efficace est un préluce fondamental à une mobilisation collective efficace.

"La réforme profonde du système éducatif est un chantier qui ne peut être reporté

ou retardé, même dans les circonstances d'une pandémie", a-t-il insisté.

Pour sa part, le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur, Driss Ouaouicha, a relevé que la loi-cadre 51.17 vise à rapprocher le projet sociétal de celui éducatif, afin de permettre à l'école, au sens plus large, de remplir les fonctions qui lui sont confiées en tant que locomotive du développement national, régional et provincial, en plus de consacrer les valeurs de modernité et de citoyenneté.

Il a expliqué que le système d'éducation, de formation et de recherche scientifique a connu des réformes successives qui ont conduit à l'élaboration de la vision stratégique de la réforme (2015-2030) par le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

L'essence de cette vision, a-t-il rappelé, consiste notamment à la mise en place d'une nouvelle école, basée sur l'équité et l'égalité des chances, afin d'assurer la qualité pour tous et la promotion de l'individu et de la société.

La loi-cadre incarne "un pacte national" qui lie tout le monde et chacun s'engage à activer ses dispositions, car il s'agit d'un projet qui concerne une question nationale centrale et décisive, a noté Driss Ouaouicha.

Afin d'assurer la mise en œuvre effective des dispositions de la loi-cadre 51.17, il a cité l'adoption d'une nouvelle méthodologie, basée sur l'efficacité de la performance, en élaborant un portefeuille de 16 projets concernant le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le ministre délégué a précisé que ces

projets sont répartis en trois domaines stratégiques, à savoir l'équité et l'égalité des chances (5), l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation (6), ainsi que la gouvernance et la mobilisation (5 projets).

Il a dans ce cadre réaffirmé la volonté de les mettre en œuvre tant au niveau central que sur le plan régional, en impliquant les universités dans 14 projets, en ligne avec la nouvelle perspective qui prend en compte la dimension régionale et territoriale dans le processus de réforme du système éducatif.

Quant au président du Conseil de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, Sidi Hamdi Ould Errachid, il a souligné que la promotion de l'éducation fait partie d'un immense chantier intégré lancé par SM le Roi Mohammed VI à Laâyoune en 2015 à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la Marche verte, à travers le modèle de développement des provinces du Sud du Royaume.

Dans une déclaration à la MAP, Sidi Hamdi Ould Errachid a souligné que ce chantier atteint ses résultats grâce au premier noyau universitaire à être institutionnalisé dans les provinces du Sud, à savoir la Faculté pluridisciplinaire de Smara, notant qu'il s'agit d'une nouvelle génération d'enseignement supérieur de qualité visant la justice territoriale qui cible les quatre provinces de la région.

Cette rencontre a été marquée par la présence du wali de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, gouverneur de la province de Laâyoune, Abdeslam Bekrate, et des gouverneurs de Smara, de Tarfaya et de Boujdour.

Signature par le Maroc du programme pays de l'ONU-Habitat



Le programme pays de l'ONU-Habitat 2020-2023 a été signé, lundi à Rabat, entre le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville et le programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

Signé par le ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Nouzha Bouchareb, et la directrice exécutive de l'ONU-Habitat, Maimunah Mohd Sharif, lors de la cérémonie d'ouverture du Bureau national de l'ONU-Habitat au Maroc, ce programme constitue un cadre stratégique d'orientation de la collaboration entre le gouvernement du Maroc et ONU-Habitat.

Il vise également à mobiliser les différents acteurs concernés pour un développement urbain durable en s'alignant sur les priorités mondiales, régionales et nationales, qui sont intrinsèquement liés au Nouvel agenda urbain et au programme de développement durable à l'horizon 2030.

Etablissant une feuille de route pour les trois prochaines années pour la dynamisation du secteur de l'habitat et de l'aménagement urbain, le programme est

axé sur neuf volets concernant l'appui à la révision et la reformulation des politiques ou des orientations publiques en matière d'habitat et de développement urbain, le développement, le renforcement et la maintenance des systèmes d'observations, le repositionnement stratégique et le développement des établissements sous tutelle.

Ces volets concernent également le soutien à la refonte du dispositif juridique et au renforcement de la gouvernance territoriale et l'assistance technique à la réalisation des programmes de lutte contre l'habitat insalubre, outre l'assistance technique à la réalisation d'un agenda rural, l'appui à la sauvegarde, au développement et à la promotion des médinas, des ksours et des kasbahs, la promotion des bonnes pratiques en matière de durabilité et la formation et le renforcement des capacités.

S'exprimant à cette occasion, Mme Bouchareb a souligné que la signature de ce programme vient renouveler et renforcer le partenariat stratégique et de longue date entre le gouvernement marocain et ONU-Habitat, notant que "ce partenariat a appuyé certains de nos programmes en matière d'habitat à l'instar de celui relatif aux +Villes sans bidonvilles+ lancé par SM le Roi Mohammed VI".

"Le programme pays ONU-Habitat

2020-2023 constituera, pour les trois années à venir, la feuille de route du bureau ONU-Habitat au Maroc et un cadre idoine pour la mobilisation des différents acteurs permettant l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) et de l'agenda urbain", a-t-elle expliqué.

La ministre a ajouté que ce programme vient au moment opportun, en cette conjoncture particulière, liée à la pandémie de la Covid-19, pour contribuer à la relance du secteur à travers une nouvelle vision basée sur un changement de paradigme, pour apporter des réponses idoines aux fragilités et limites observées et accentuées par la crise, des différents programmes relatifs au développement urbain, notamment sur le plan de la planification territoriale, la gestion urbaine, l'habitat et la politique de la ville.

De son côté, Mme Mohd Sharif a indiqué que le programme ONU-Habitat a été élaboré de manière participative entre tous les acteurs œuvrant dans le domaine urbain au Royaume, en prenant en considération les priorités et les aspirations nationales, provinciales et internationales, dont le Nouvel agenda urbain et les ODD.

Elle est convaincue que cette feuille de route permettra de renouveler le partenariat à long terme et stratégique entre

ONU-Habitat et le Maroc et de consolider les efforts conjoints en matière de réalisation d'un progrès rapide vers le développement urbain durable.

Le programme de l'ONU-Habitat, en tant qu'agence des Nations unies pour la promotion de villes durables socialement et écologiquement, œuvrera de concert avec le ministère de tutelle pour la mise en œuvre des priorités du Royaume dans ce domaine et ne ménagera aucun effort pour soutenir les stratégies de développement nationales et les aspirations des Marocains à une meilleure vie urbaine, a assuré Mme Mohd Sharif.

La responsable onusienne a tenu à saluer le leadership du Royaume dans la construction de villes flexibles et durables pour tous, tout en se félicitant de la solidité du partenariat entre l'ONU-Habitat et le Maroc. Plusieurs responsables et représentants du système des Nations unies au Maroc ont pris part à cette cérémonie, notamment la ministre déléguée chargée des Marocains résidant à l'étranger, Nouzha El Ouafi, la coordinatrice résidente des Nations unies au Maroc, Sylvia Lopez-Ekra, le président de l'Association des régions du Maroc, Mohand Laenser et le wali de la région de Rabat-Salé-Kénitra, Mohamed Yacoubi.

L'ONU-Habitat ouvre un bureau à Rabat



Le bureau national de l'ONU-Habitat au Maroc a été ouvert lundi au siège du ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville.

Ce bureau, dont la cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de la ministre de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Nouzha Bouchareb et de la directrice exécutive du Programme des Nations unies pour les établissements humains, Maimunah Mohd Sharif, a pour objectif de renforcer le partenariat stratégique entre les deux parties, puisqu'il permettra au Royaume de bénéficier de l'appui du programme onusien dans la mise en application des politiques dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat.

Dans ce sens, et faisant suite à l'accord de siège signé le 11 mai 2016 entre l'ONU-Habitat et le gouvernement du Maroc, l'ou-

verture de ce bureau se veut un moyen pour s'ouvrir davantage sur les pays partenaires de l'ONU-Habitat, notamment les pays africains, en partageant son expérience et son expertise en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'habitat et de politique de la ville et en s'inspirant des expériences des autres pays du continent en la matière.

S'exprimant à cette occasion, Nouzha Bouchareb a relevé que l'inauguration du bureau ONU-Habitat au Maroc s'inscrit dans le cadre du renouvellement et du renforcement de la coopération entre le Royaume et le programme des Nations unies pour les établissements humains, et dans le cadre de l'adhésion du Maroc aux différents agendas et conventions internationales en matière de développement et d'aménagement urbain durable.

La ministre s'est dit convaincue que ce bureau sera une grande occasion pour accéder au nouvel agenda urbain, soulignant la

volonté du ministère de permettre à ce bureau d'être considéré comme une "plateforme régionale" permettant de renforcer le partenariat Sud-Sud et d'accélérer la mise en œuvre de l'agenda africain tel que prôné par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

La ministre a également exprimé ses remerciements pour le soutien de l'ONU-Habitat à la mise en œuvre des priorités nationales en matière d'habitat, de logement, d'aménagement du territoire et de développement urbain durable et pour le renforcement de sa représentation au Maroc.

De son côté, Maimunah Mohd Sharif a indiqué que l'ouverture d'un bureau de l'ONU-Habitat à Rabat s'inscrit dans le cadre de la coopération du programme onusien avec ses partenaires gouvernementaux pour travailler conjointement à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment le 11ème objectif qui consiste à faire en sorte que les villes et les

établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Elle a noté que le programme ONU-Habitat est lié au Maroc par une coopération qui date de 1995, avec une contribution productive aux programmes nationaux et locaux dans le domaine du développement urbain durable, du traitement des défis de développement dans les villes, du renforcement du logement résilient et de l'amélioration de l'accès aux services essentiels.

La responsable onusienne a relevé, dans ce sens, que le programme a octroyé en 2010 une attestation au programme national "Villes sans bidonvilles" en reconnaissance de son œuvre exceptionnelle dans la résorption des bidonvilles initialement ciblés, et l'amélioration des conditions d'habitat des ménages à faibles revenus, ce qui a permis d'atteindre une des plus hautes performances mondiales, environ 60%, dans la résorption des bidonvilles.

Lancement à Rabat du guide référentiel des espaces publics urbains accessibles aux femmes et aux filles

Le guide référentiel pour des espaces publics urbains plus accessibles aux femmes et aux filles a été lancé, lundi à Rabat, à l'occasion d'un séminaire international qui a réuni des experts de plusieurs pays du monde, afin d'échanger sur les défis de l'aménagement urbain sensible au genre.

Ce guide référentiel pratique, qui a été conçu conjointement par le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, et l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), vise à accompagner les aménageurs urbains et les collectivités territoriales dans la conception et la création d'espaces publics urbains qui soient plus accessibles aux femmes et aux filles.

S'exprimant lors de la 1ère session du séminaire, dédiée à la présentation du guide référentiel et axée sur "l'accès des femmes et des filles aux espaces publics urbains : un enjeu de développement et de droits humains", l'experte en genre et espaces publics, Rabiaa Naciri, a relevé que les citoyennes sont plus vulnérables et plus exposées à la violence de tous genres, ajoutant que les femmes "se trouvent, par conséquent, seules responsables de leur propre sécurité". "Il faut réaliser une enquête sur le sentiment d'insécurité", a-t-elle plaidé.

L'analyste de programmes auprès d'ONU-Femmes Maroc, Raphaëlle Rafin a, pour sa part, mis l'accent sur les principales orientations du guide référentiel, faisant savoir que le guide est le fruit d'un "diagnostic territorial" qui a été

réalisé à partir de 6 balades exploratoires d'audit urbanistiques, 273 micros-trottoirs et 46 entretiens.

Elle s'est, dans ce contexte, attardée sur les principales problématiques vécues par les femmes dans les espaces publics urbains, notamment le harcèlement sexuel et l'inadaptation des espaces publics aux spécificités féminines.

Raphaëlle Rafin a énuméré, par ailleurs, les principales caractéristiques du guide qui reposent sur la compréhension des concepts, l'action à partir des orientations pour l'aménagement d'espaces publics plus accessibles aux femmes et aux filles, puis la projection des démarches et outils et enfin la mise en œuvre et l'approfondissement afin de gérer et animer les espaces publics.

De son côté, Erfan Ali, direc-

teur du Bureau régional des pays arabes d'ONU-Habitat, a souligné, lors de la présentation du concept "Her City Tool Box", que les femmes sont parmi les personnes les plus vulnérables, bien qu'elles utilisent l'espace public dans leur vie quotidienne.

"Il y a encore des lacunes dans l'accès des femmes à des espaces sûrs", a-t-il indiqué, ajoutant que les femmes se ressentent souvent en insécurité et en danger dans les espaces publics, or, poursuit-il, avoir des espaces publics sûrs permettra aux femmes de renforcer leur engagement civique et faciliter leur accès aux espaces institutionnels et politiques.

Le responsable onusien a mis en exergue un programme sur les espaces publics, lancé récemment par le bureau régional ONU-Habi-

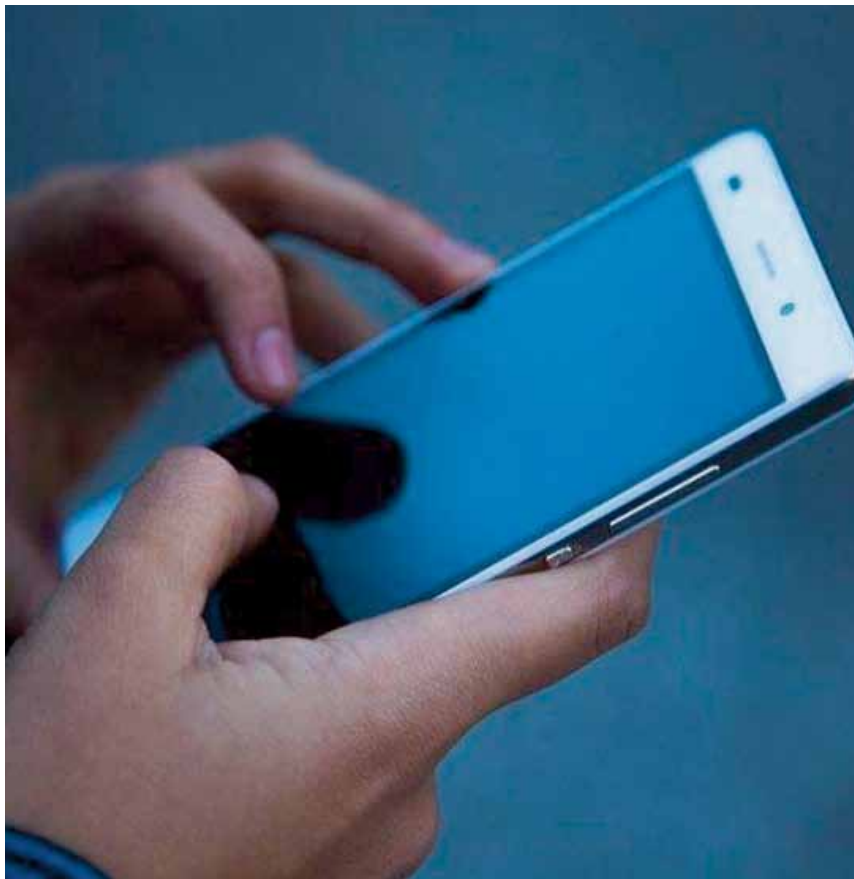
tat et qui met l'accent sur l'adoption d'une approche participative incluant tous les membres de la communauté et surtout les femmes, les jeunes et les personnes âgées et handicapées.

Au terme de cette rencontre, placée sous le thème "Pour des espaces publics urbains plus accessibles aux femmes et aux filles", plusieurs expériences nationales et internationales en la matière ont été présentées.

Le séminaire est une occasion, également, pour sensibiliser les acteurs institutionnels, les maîtres d'ouvrage, les acteurs locaux et les organisations de la société civile impliquées et concernées par l'aménagement urbain aux niveaux national et territorial, par rapport à la prise en compte de l'aspect genre dans leurs projets.

CNDP et ATEC se liguent contre la violence numérique

Adhésion de l'Association Tahadi pour l'égalité et la citoyenneté au programme "Data Tika" de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel



Une convention de partenariat visant, essentiellement, à lutter contre la violence numérique, a été signée, lundi à Rabat, entre la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) et l'Association Tahadi pour l'égalité et la citoyenneté (ATEC).

Signée par le président de la CNDP, Omar Seghrouchni et la membre de la Commission, Souad El Kohen, d'un côté, et la directrice d'ATEC, Bouchra Abdou, de l'autre, cette convention porte notamment sur l'adhésion d'ATEC au programme "Data Tika" de la CNDP, destiné à protéger le citoyen au sein de l'écosystème numérique et au renforcement des capacités de l'association en matière de lutte contre les violences numériques, notamment à l'égard des femmes.

Dans une déclaration à M24, la chaîne d'information de la MAP, Omar Seghrouchni a souligné qu'à l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars), "nous avons signé le premier programme Data-

Tika avec une association de la société civile", émettant le souhait de travailler de façon soutenue pour lutter contre les violences faites aux femmes au sein de l'écosystème numérique.

La CNDP travaille sur les problématiques liées à la protection des données à caractère personnel et à la protection du citoyen dans l'écosystème numérique, a rappelé Omar Seghrouchni, faisant remarquer que cet écosystème est en constante évolution et peut apporter des usages nouveaux et parfois inattendus. "Certains de ces usages peuvent être incompatibles avec les valeurs que notre société souhaite mettre en avant".

De ce fait, signer un programme Data-Tika est un acte important car, en plus des institutions et entreprises publiques et privées, ce programme est destiné aux acteurs de la société civile, a noté le responsable, soulignant que les associations de la société civile sont des acteurs importants qui travaillent sur le terrain et qui sont confrontées aux problématiques quotidiennes des citoyens.

Si la signature en elle-

même est un acte important, le plus important reste le plan de travail opérationnel et concret qui sera entamé et déployé, a-t-il insisté, expliquant que ce genre de problématiques doit être traité sur le terrain.

Dans une déclaration similaire, Souad El Kohen a relevé que cette convention est destinée à assister les associations et à les former de manière à ce qu'elles puissent promouvoir la protection des données personnelles dans tout l'écosystème marocain, soulignant que les données personnelles circulent partout, essentiellement dans la société civile.

"Ainsi, pour protéger les citoyens, il est important de s'associer à des actions militantes comme celle d'ATEC, qui permet de lutter contre un phénomène très important pour nous tous, à savoir la sécurité des femmes à travers la sécurisation des réseaux sociaux", a-t-elle soutenu.

De son côté, Biuchra Abdou a mis en avant l'intérêt de cette convention, expliquant que l'association est active dans le domaine de la violence numérique et

reçoit quotidiennement des femmes victimes de ce fléau, mais aussi des jeunes et des mineurs.

"La convention aura un apport qualitatif car elle prévoit l'organisation de séminaires de formation pour renforcer les compétences de l'association dans ce sens", a-t-elle dit, ajoutant qu'elle consiste également à l'échange d'expériences et d'expertises entre l'ATEC et la CNDP, l'organisation de rencontres scientifiques autour de ce sujet, outre des actions de sensibilisation à l'échelle nationale.

Le respect des données à caractère personnel s'impose plus que jamais, vu l'explosion de pratiques malsaines comme le partage de fausses informations, de photos et de vidéos intimes dans le but de nuire aux victimes, a poursuivi Mme Abdou, insistant sur l'impératif de lutter contre cette nouvelle forme de violence, qui ne cible pas uniquement les femmes.

"Dans ce sens, cette convention donnera à l'ATEC un instrument et une force juridique pour stopper la propagation de la violence numérique", s'est-

elle félicitée.

Parmi les objectifs de la convention, figure la mise en place d'un circuit de signalement des cas de violences numériques sur les réseaux sociaux, à travers la création d'une cellule dédiée au sein de la CNDP pour recueillir les demandes communiquées par l'association ATEC et faciliter leur traitement par les plateformes concernées.

Elle porte, également, sur l'organisation de séminaires de formation et de réunions de travail avec divers ministères concernés, afin de lancer plusieurs campagnes de sensibilisation sur le sujet des violences numériques et leurs impacts.

Sont, également, prévus des sessions de formation par les équipes CNDP, au profit des équipes ATEC, sur le traitement des signalements sur les réseaux sociaux, le lancement d'une campagne médiatique commune afin de sensibiliser le grand public sur le fléau des violences numériques et la mise en relation par la CNDP de l'association ATEC avec les opérateurs téléphoniques.

Mourad El Khatibi, écrivain

Une plus grande importance doit être accordée à la traduction au Maroc

Entretien

L'écrivain Mourad El Khatibi revient dans une interview à la MAP sur son dernier ouvrage "La traduction littéraire... le possible et le désiré" qui traite des différentes caractéristiques de cette traduction spécialisée, des défis auxquels font face les professionnels du secteur, de la contribution marocaine au mouvement de la traduction littéraire dans le monde arabe ainsi que des moyens de sa promotion.

Quelles sont les principales problématiques traitées dans votre dernier livre "La traduction littéraire...le possible et le désiré" ?

L'ouvrage aborde une série de problématiques et de difficultés rencontrées par les professionnels au moment de la traduction et propose cependant des solutions en vue de les surmonter.

Il met en lumière l'importance de la traduction et sa capacité à dépoussiérer certaines créations oubliées, leur redonner une nouvelle vie pour rouvrir le débat sur leur aspect artistique, intellectuel et culturel.

Le livre aborde également le côté créatif dans la traduction et pour reprendre les termes du philosophe français Maurice Blanchot, "la traduction est donc écriture, elle est création et littérature au même titre que le texte qu'elle traduit".

Il convient de rappeler que les théories de la traduction ont contribué à mettre en place un ensemble de mécanismes et de stratégies de traduction, dont l'utilité et l'efficacité ont été prouvées par les études scientifiques.

Un grand nombre de traducteurs exploitent ces méthodes sans s'en apercevoir ou y être déjà sensibilisé, par manque de formation académique dans le domaine ou leur non familiarité avec les théories de la traduction en général. En outre, ce livre examine le processus de la traduction, en reprenant une série d'études sur la traduction poétique, la traduction du roman et la traduction du "haïku."

En raison du lien étroit existant entre la philosophie et la littérature, l'ouvrage propose dans son premier chapitre, une introduction théorique simpliste, relevée par des questions sur la traduction entre l'apport philosophique et l'interprétation théologique, grâce à une lecture dans les projets des deux philosophes marocains Abdessalam Benabdellah et Taha Abderrahman.

La traduction littéraire est un genre de traduction spécialisé. Quelles sont ses caractéristiques et ses difficultés ?

La traduction revêt une grande importance comme elle est parsemée de difficultés. Elle joue un rôle culturel, social, politique et civilisationnel et contribue au dialogue dans divers domaines notamment ceux liés à la connaissance, à la politique et à la diplomatie.

Cependant, sa difficulté se reflète principalement au niveau linguistique, caractérisé par une complexité difficile à résoudre.

Pour le professeur Abdesslam Benabdellah, en dépit de ces obstacles, la traduction est un exercice à la portée. "C'est un enrichissement du sens et du langage ouvrant de nouvelles possibilités." Par ailleurs, la traduction littéraire est assez exigeante, puisque ses difficultés dépassent la construction, pour toucher à la création. C'est ainsi que le pari du traducteur littéraire se résume dans sa capacité à préserver les éléments esthétiques du texte original, en tenant compte des spécificités culturelles des deux langues.

Soulignons à cet effet que la traduction littéraire englobe la poésie, le récit, l'histoire et le théâtre, rédigés en langue étrangère. Sa difficulté réside dans sa créativité qui prend comme essence le symbolisme, la métaphore et, à d'autres moments, l'ambiguïté.

Le philosophe allemand Nietzsche explique que chaque mot, chaque désignation, chaque concept a d'abord été une métaphore, une création en quelque sorte artistique.

La traduction littéraire est déterminée à plusieurs niveaux et sous différentes formes, qui englobent des défis culturels, linguistiques et de construction du texte à traduire. Tous ces niveaux sont convergents, interreliés et inséparables.



Cependant, le processus de traduction doit être accompagné d'une connaissance des importantes théories en la matière pour surmonter les difficultés rencontrées. Ceci est illustré, par exemple, par le philosophe allemand Walter Benjamin, qui affirme que le texte littéraire se trouverait «traduit» en deux formes nouvelles qui inventent deux langages, modifiant le rapport initial entre le langage et sa teneur. Ce faisant, le traducteur contribue à l'effort créatif de l'auteur, reproduisant toute la teneur du texte original, en préservant sa valeur littéraire et son acceptabilité par le lecteur de la langue cible, ce qui nécessite une connaissance approfondie de l'histoire littéraire et culturelle de la langue d'origine et de la langue cible.

D'aucuns éprouvent des difficultés à comprendre les oeuvres littéraires internationales traduites en arabe comme si elles sont traduites dans la hâte sous forme de paragraphes dépourvus d'âme. Qu'en pensez-vous ?

Certains textes créatifs sont traduits au même degré que des textes généraux, à défaut des questions liées à leur contexte culturel, leur spécificité créative et la préservation des caractéristiques métaphoriques et esthétiques.

En effet, un tel laxisme, basé sur une traduction littérale, donne pour résultat des textes non structurés, abîmés et démunis de leur esprit et esthétique, une des importantes caractéristiques du texte créatif.

Pour avoir des traducteurs compétents, la formation académique reste une étape essentielle. Selon vous, est-ce que les institutions universitaires marocaines proposent des formations qualifiantes dans le domaine de la traduction littéraire ?

Je ne crois pas. Il peut y avoir certaines initiatives individuelles, de tra-

duction littéraire, lancées par des universitaires, qui invitent leurs étudiants à s'engager dans un projet de traduction d'un roman ou d'une collection poétique. Ces initiatives proviennent souvent d'universitaires littéraires ou généralement passionnés de traduction littéraire. Ainsi, une plus grande attention doit être portée à la traduction littéraire portant sur des ouvrages créatifs durant l'année académique, sans pour autant négliger l'enseignement des théories.

Comment évaluez-vous la contribution des Marocains au mouvement de traduction littéraire dans le monde arabe, d'autant plus que beaucoup croient qu'il s'agit essentiellement d'initiatives individuelles, basées en général sur la demande du marché? Que proposez-vous pour faire avancer cette contribution ?

La contribution des traducteurs marocains au mouvement de traduction littéraire dans le monde arabe doit être saluée. Il s'agit d'initiatives individuelles motivées par la passion du propre traducteur, par la demande de l'auteur original ou, dans certains cas, par la maison d'édition.

Toutefois, afin de promouvoir cette contribution, il est nécessaire de regrouper ces travaux individuels qui sont dispersés, au niveau d'une institution publique spécialisée en traduction, tout en mettant à sa disposition les ressources matérielles et humaines nécessaires, en plus d'un programme annuel.

Je crois également qu'il est important de travailler sur un projet de traduction pour promouvoir les travaux de chacun. Selon le professeur Benabdellah, la traduction vivifie le texte, par conséquent, une plus grande importance doit être accordée à la traduction au Maroc, y compris celle touchant à la littérature.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

DUO	PRINCIPE DU DESIR	VENU AU MONDE	BÊTE MAIS DOUX	SYMBOLE DE L'ARGENT BLEU	POTELÉ	CUBE	REVENU DU TRAVAIL	FLEURET
					GROS	OUVERTE		
					RETIRE			
NATURE MORTE			RÈGLEMENT			EN APARTÉ		
		PAPILLON DE NUIT						
DRAME NIPPON			SYMBOLE DE L'HÉLIUM		POTE	VEINE	QUARTIER DE CAEN	
TRANSPIRE								
ESPACE VIDE	VENTILE	VANTARD	ARTICLE INDÉFINI		REFUGE			FORME D'ÊTRE
					TÊTE DE MORT LAITIÈRE DE MER		NOTE	
							VOLEUR	
FIN DE VERBE		PÂTES DISPUTE BRUYANTE						
COUPÉ COURT			LETTRES DE SALÉ		DE BAS EN HAUT: COGNE	RÈGLE PLATE	ACTE LÉGISLATIF	CERTAINE
EMBROUILLÉS								
GROUPÉS	FIN D'ANNÉE EN EFFET		PRONOM AFFOLÉ					
					PRONOM PERSONNEL	MORCEAU D'IVOIRE		
CHÉTIF					GUÏTOUNE			

Solution mots flechés d'hier

TÊTE	C	FIN DE	ARTICLE	ANCIEN	F	MAISON	N	MAISON	L	MAISON
LAGUNE					ESSOR					
FENÊTRE					TRI					
DE					OU					
TIR					EL					
IRAC					PA					
REAR					AVINE					
R					DAMAN					
EBAHI					ARENE					
ALEA					I					
SARRASIN					L					
CRIC					CENE					
CENTURIONS										

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouïthy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadja Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadja Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khilil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT.

- I. 17ème cinématographique.
- II. Juliette et Héloïse.
- III. Pas une brute.
- IV. Hors de portée - Préposition - Souci mélodieux...
- V. Caroline et Virginie united - Pour éteindre la cafetière.
- VI. Dans nos poches - Abaissé.
- VII. Filet mignon - A l'envers : bonne pâte.
- VIII. 9002 ou 9002 pour des boîtes - Déshabillée n'importe comment - Possessif.
- IX. Sur le côté de la face - Blanches poétiques.
- X. N'a plus de pavillons.

VERTICALEMENT.

- 1. Pas tapée.
- 2. Utiles après le labour.
- 3. Ronfle à moitié - Révolution - A notre santé.
- 4. Dépression - Naît au mont Viso.
- 5. Instrument de billard - Donner le ton.
- 6. Peut faire du classique - C'est Nestor !
- 7. Salle de musée - Le grand Charles au cinéma.
- 8. Du 38 - Article de souk.
- 9. Sentis la bonne affaire.
- 10. Entaille.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	F	O	M	E	N	T	A	T	R	I	C	E
II	R	E	A	D	A	P	T	A	T	I	O	N
III	O	I		A	S	I	E		T	I	N	S
IV	U	L	E	M	A		M	A		I	S	O
V	F	L	N		L	O	I	R	E		I	L
VI	R	A	I	D	I		S	A	L	A	G	E
VII	O	D	E	S	S	A		V	E	R	N	I
VIII	U	E		T	E		R	I	M	M	E	L
IX	T		A		E	V	A	S	E	E		L
X	A	B	R	I		O	P		N	E	V	A
XI	N	E	I	G	E		E	S	T		I	I
XII	T	R	A	N	S	G	R	E	S	S	A	S

Grilles de sudoku

Facile

					2	6		4
7	4	5			9	3		8
6		1					5	
				7	1	9	8	
1			9		4			6
	9	7	8	6				
		8				1		5
4			5	8		3	9	2
2		3	4					

Moyen

			5	7	4			
7		1	6			7	4	
			8	4		7	9	
		3						6
5			6					3
6					9			
1	7		3	5				
	6			8	2	5		
	5	7	9					

Difficile

			6			9	3	
		3		5	7		6	
4	5			2				
				2		1	3	
		7				8		
2	1		9					
			9			7	8	
	7		8	3		5		
	9	5			4			

Expert

5	3	1						
			4	8	9		5	
	2							1
	8		1				7	
3								6
6			9		1			
2						4		
8	7	9	3					
			6	5	8			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

6	9	2	5	8	3	1	4	7
1	4	5	7	9	2	3	6	8
8	7	3	1	4	6	5	2	9
7	2	1	4	5	9	8	3	6
5	8	4	3	6	7	9	1	2
3	6	9	2	1	8	4	7	5
4	1	6	8	2	5	7	9	3
9	3	8	6	7	4	2	5	1
2	5	7	9	3	1	6	8	4

Moyen

3	1	9	6	2	5	8	7	4
7	6	8	4	3	9	5	1	2
2	5	4	1	8	7	6	9	3
6	4	3	9	5	8	7	2	1
8	2	5	3	7	1	9	4	6
1	9	7	2	6	4	3	8	5
9	3	2	7	1	6	4	5	8
4	8	6	5	9	2	1	3	7
5	7	1	8	4	3	2	6	9

Difficile

9	4	8	3	7	1	6	2	5
1	2	6	8	5	4	7	3	9
3	7	5	6	2	9	8	1	4
8	1	9	7	3	5	2	4	6
4	6	3	2	1	8	9	5	7
7	5	2	4	9	6	1	8	3
2	8	4	9	6	3	5	7	1
6	3	1	5	8	7	4	9	2
5	9	7	1	4	2	3	6	8

Expert

4	7	3	9	5	2	6	1	8
9	6	2	4	1	8	7	3	5
1	8	5	6	3	7	9	2	4
2	4	9	5	8	3	1	6	7
8	1	6	2	7	4	5	9	3
3	5	7	1	6	9	4	8	2
6	3	1	8	4	5	2	7	9
5	2	8	7	9	6	3	4	1
7	9	4	3	2	1	8	5	6

Le Maroc, premier pays arabe exportateur vers le Mexique en 2020

Le Maroc s'est positionné en 2020 comme le premier pays arabe exportateur vers le Mexique, avec plus de 298 millions de dollars de produits exportés, selon des chiffres du Conseil mexicain du commerce extérieur (COMCO).

Le Royaume exporte notamment des phosphates de calcium, des pièces de rechange de véhicules et d'avion ainsi que des produits de la pêche maritime, rapporte la MAP.

Les exportations marocaines vers la seconde économie d'Amérique latine enregistrent ainsi une hausse substantielle en dépit des contraintes liées à la pandémie de Covid-19, souligne l'ambassade du Maroc à Mexico dans un communiqué. Le Royaume se positionne désormais comme le plus grand pays arabe exportateur vers ce grand marché, devant les Emirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, Oman et l'Égypte.

Deuxième partenaire commercial africain du Mexique, le Maroc a importé, pour sa part, de ce pays environ 26 millions de dollars de biens composés notamment de butanes et de matériels électroniques et mécaniques. "Tandis que le commerce bilatéral avec le Mexique s'est élevé à un total de 324 millions de dollars, les perspectives de développement de ces échanges sont prometteuses", relève-t-on de même source.

Cité dans le communiqué, l'ambassadeur du Maroc à Mexico, Abdelfattah Lebbar, souligne "l'intérêt manifeste" des opérateurs mexicains pour renforcer les liens économiques avec le Royaume, émettant le souhait que le potentiel commercial entre les deux pays soit pleinement exploité.

Dans ce sens, il a relevé l'importance de favoriser notamment les échanges de visites d'hommes d'affaires pour stimuler l'investissement et le commerce, et de tirer profit de la convention de coopération conclue en 2004 à Mexico entre le Conseil mexicain du commerce extérieur et la Confédération générale des entreprises du Maroc.

Forte progression de la Data mobile en 2020



Le secteur des télécommunications a connu une croissance spectaculaire au niveau des parcs des différents segments au cours de l'année 2020.

Selon les chiffres publiés par l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT), il s'est caractérisé par une croissance soutenue du parc de l'Internet ainsi que par la consommation de données sur les segments du fixe et du mobile.

Au terme de l'année écoulée, le parc des abonnés Internet (fixe et mobile) s'est élevé à 29,80 millions, enregistrant une hausse annuelle de plus de 17% correspondant à +4,4 millions d'abonnements.

Cette évolution a ainsi porté le taux de pénétration à près de 83%, a indiqué l'ANRT qui a récemment rendu publics les indicateurs chiffrés des observatoires du secteur des télécommunications au terme de l'année 2020.

De son côté, l'Internet mobile a connu une hausse de plus de 17% et a totalisé plus de 27,74 millions d'abonnés, a fait savoir le régulateur dans sa note sur la croissance des parcs et de la consommation de la Data en 2020.

Selon la même source, la crois-

sance du «parc Internet mobile 4G a dépassé 30% durant 2020 (+4,77 millions) pour atteindre près de 20,5 millions».

Dans son rapport, l'Agence a également fait état de la forte évolution du taux de pénétration mobile qui a enregistré une hausse de 137,5% au cours de la même année.

Soulignons que le parc post-payé mobile s'est pour sa part caractérisé par une croissance annuelle de 16,32%, selon le do-

cument précisant qu'il s'est ainsi établi à 5,48 millions d'abonnés au lieu de 4,71 millions recensés à fin 2019.

Les données publiées par le régulateur montrent en outre que le parc de la téléphonie fixe (hors box mobile 4G dans les ménages) s'est établi à 2,3 millions d'abonnés. Ce qui se traduit par une hausse annuelle de 14,74% et marque un taux de pénétration de 6,56%.

A noter que le parc de l'ADSL s'est, de son côté, élevé à 1,60 million à fin 2020 contre 1,47 million un an auparavant, tandis que le parc FTTH (fibre optique) a enregistré un taux de croissance de près de 80% sur une année et dépassé 218.000 abonnés.

«En ce qui concerne les usages durant l'année 2020, le trafic Data dans le segment du mobile a augmenté de 155% par rapport à 2019. Quant au fixe, il a augmenté de 56% par rapport à 2019 et s'accompagne par une hausse de 27,26% (par rapport à fin 2019) de la bande passante Internet internationale qui atteint 2.507 GB à fin 2020», a noté l'ANRT.

En baisse annuelle de 1,17%, le trafic voix sortant du mobile s'est établi à 55,68 milliards de minutes. Selon les données du régulateur, «le nombre de minutes

mobiles consommées par client par mois atteint 99 minutes en moyenne, contre 103 minutes une année auparavant », a constaté l'agence.

L'année écoulée a également été marquée par une baisse au niveau du trafic SMS qui a dépassé 2,69 milliards d'unités et enregistré une baisse annuelle de 29,44%. Tout comme le trafic voix sortant du fixe qui a accusé une baisse de 9,43% par rapport à 2019.

En hausse annuelle de 11,62%, le parc des « Liaisons Data Entreprises » s'est élevé à 33.833 lignes. Alors que le nom de domaine .ma a progressé de 19% par rapport à fin décembre 2019, pour s'établir à 93.506, a relevé l'ANRT.

Commentant l'évolution du parc des adresses IP, le régulateur indique que le Maroc détenait 11% des plages d'adresses IPv4 allouées au niveau de l'Afrique et l'Océan Indien à fin décembre 2020.

Dans son rapport, il ajoute que le Royaume est «le troisième principal utilisateur des adresses IPv4 en Afrique, totalisant 12,26 millions d'adresses IPv4», précisant que 16 plages d'adresses IPv6 sont également attribuées au Maroc.

Alain Bouithy



Les télécoms enregistrent une croissance considérable au niveau des parcs des différents segments

Auto Nejma enregistre un résultat net en baisse

Le résultat net de la société Auto Nejma s'est établi à plus de 102,66 millions de dirhams (MDH), en baisse de 36% par rapport à une année auparavant.

"Auto Nejma a évolué en 2020 dans un contexte marqué par la crise sanitaire, avec un impact négatif sur l'activité automobile nationale et sur l'activité commerciale et la réalisation des marchés signés en 2019, relatifs aux véhicules utilitaires poids lourds et bus urbains", précise la société dans un communiqué financier, publié à l'issue de son Conseil d'administration.

Pour sa part, le résultat d'exploitation à fin 2020 a affiché une baisse de 29% par rapport à fin 2019, s'établissant ainsi à 171,64 MDH, in-

diquant la même source, faisant état d'un chiffre d'affaires de près de 2,216 milliards de dirhams (MMDH), en régression de 3% par rapport à celui réalisé une année plus tôt.

Par ailleurs, la même source fait savoir que le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2020 de 60 dirhams par action nominale de 100 dirhams.

"Tout en maintenant une vigilance particulière face à la pandémie de Covid-19, l'activité d'Auto Nejma prévue en 2021 sera en croissance par rapport à celle de l'année 2020, grâce à la reprise économique au niveau national", assure la société.

L'AMMC vise l'augmentation du capital réservée aux salariés du groupe Airbus SE

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a annoncé avoir visé, jeudi dernier, un prospectus relatif à l'augmentation du capital de la société "Airbus SE" réservée aux salariés du groupe.

Cette opération se fait par l'émission d'un maximum de 2.200.000 actions, alors que le prix de souscription est fixé à 93,9 euros, soit 1.012,08 dirhams, indique l'AMMC dans un communiqué, notant que la période de souscription au

Maroc, où cette opération concerne les salariés des filiales "Stelia Aerospace Maroc" et "Aerolia Construction", s'étale du 05 au 11 mars 2021 inclus.

Toutefois, "si le prix se révèle être supérieur au cours de clôture de l'action Airbus à la date précédant l'augmentation de capital, le prix de souscription sera égal au cours de clôture de l'action à la date précédant celle de l'augmentation de capital, soit le cours du 17 mars 2021", précise l'AMMC.

L'OCP et le GCAM s'allient pour un meilleur accès des agriculteurs aux solutions mobiles de financement



L'OCP, partenaire historique de la filière agricole et des agriculteurs, et le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM), leader incontesté de l'accompagnement du monde rural, se sont associés pour mieux servir les agriculteurs, en leur offrant la possibilité de financer leurs projets à partir de l'application mobile @tmar.

A cet effet, rapporte la MAP, le nouveau service de financement "Imtiazat-e" du GCAM est désormais intégré au niveau de l'application mobile de conseil agricole @tmar, indiquant les deux groupes dans un communiqué conjoint.

En un seul clic, les agriculteurs atterrissent directement sur l'application "Imtiazat-e" permettant ainsi de traiter la demande de financement quasiment en temps réel, précise la même source, soulignant que cette application bancaire est la première au Maroc qui offre un parcours interconnecté via "@tmar".

L'agriculteur initie sa demande de finan-

cement sur l'application mobile @tmar et poursuit son expérience sur "Imtiazat-e" en toute simplicité sans avoir à se déplacer dans une agence du GCAM.

Et de préciser que "Imtiazat-e" permet aux agriculteurs de consulter leurs comptes, de renouveler leurs crédits à court terme, de faire le suivi des subventions de l'Etat dans le cadre du Fonds de développement agricole (FDA) ainsi que de souscrire à l'assurance multirisque climatique.

Il s'agit aussi d'initier une demande de financement des intrants (semence et engrais...) avec déblocage du financement auprès du fournisseur directement, outre le règlement automatique des achats auprès de certains partenaires, et le suivi de ses engagements chez le Crédit Agricole du Maroc ainsi que ses règlements fournisseurs.

Aujourd'hui, ce service de financement vient étoffer l'offre "@tmar" qui se veut un réel conseiller digital au service de l'agriculteur pour l'accompagner dans la réussite de son investissement tout au long du cycle de la culture. Développée avec et pour les agriculteurs, @tmar ambitionne de rendre l'information scientifique disponible pour tous, tout en facilitant la prise de décision relative à leur activité agricole notamment sur le volet technique, agronomique et économique.

Cette collaboration de référence entre OCP et le GCAM permet aujourd'hui à l'agriculteur de découvrir, tout en restant chez lui, l'ensemble des offres et services de financement proposés par le GCAM et d'accéder, de façon simple, fluide et sécurisée, au financement nécessaire pour ses différents projets agricoles, notamment l'achat de matériel agricole, le financement de projets agricoles, l'extension de superficie ou in-

vestissement de projet pointu.

Un an après son lancement, @tmar a pu accompagner plus de 150.000 agriculteurs dans leurs activités agricoles, surtout en cette période de crise sanitaire liée à la Covid-19. L'application a pu assister les agriculteurs à mieux gérer leurs productions sur des bases scientifiques. L'équipe Al Moutmir, à travers sa page Facebook, a pu assister les agriculteurs afin de les accompagner dans l'utilisation des différents services offerts et pour soutenir l'usage du digital pour tous et partout en milieu rural.

@tmar est une application 100% maro-

caine, conçue et développée dans sa globalité par une expertise technique nationale : ingénieurs agronomes, ingénieurs informaticiens, ingénieurs télécoms, architectes de solutions, designers d'applications et bien d'autres forces vives. Le GCAM a, de son côté, su innover pour apporter à l'agriculture marocaine des solutions de financement durables tant d'un point de vue économique, que social et environnemental. Le Groupe exploite l'opportunité du digital pour faciliter l'accès des agriculteurs au financement à travers des parcours digitaux interconnectés.



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°04/2021

Le 02 Avril 2021 à 10h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 -Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

La Gestion multi technique complète des bâtiments de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

Il est prévu trois visites des lieux le 24 Mars 2021 à 09h00 au site principal au siège de l'ANRT à Rabat et pour le 24 Mars 2021 à 11h00 au site annexe à l'Agdal (Ancienne école des PTT) et pour le 24 Mars 2021 à 14h00 aux locaux loués par l'Agence.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'ANRT (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 -, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée, par an, à la somme de :

Neuf Cent Cinquante Neuf Mille Trois Cent Cinquante Dirhams Quatre Vingt Centimes Toutes Taxes Comprises (959.350,80 DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 - au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Ryad
B.P. 2939, Rabat 10 100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Téléfax : +212 (0) 5 37 20 38 82
www.anrt.ma



Offrir la possibilité de financer des projets à partir de l'application mobile @tmar

Art & culture

“Pourvu qu’il soit de bonne humeur”

Loubna Serraj présente son nouveau né à Essaouira



L'écrivaine marocaine, Loubna Serraj, a présenté, vendredi soir au siège de l'Institut Français (IF) d'Essaouira, son premier roman "Pourvu qu'il soit de bonne humeur", paru récemment aux Editions "La Croisée des Chemins".

Cet événement culturel a été organisé par l'IF dans le strict respect des mesures préventives pour contenir la propagation de la Covid-19, en présence notamment de la directrice de l'Institut, Mme Louisa Babaci, ainsi que d'un parterre d'intellectuels et de passionnés de lecture et de littérature dans la cité des Alizés. Venue à la rencontre de son lectorat souïri, Mme Serraj a présenté à son auditoire ce livre très passionnant et polyphonique qui résonne comme un plaidoyer contre les violences conjugales à l'égard des femmes et un hymne en faveur de la liberté. A travers ce roman intemporel, l'auteur fait plonger le lecteur dans l'univers de deux femmes, deux personnages, Maya et sa petite fille Lilya, certes, issues de deux époques différentes et séparées par tant d'années, mais pourtant liées par la quête de la liberté et la volonté de l'émancipation.

C'est donc une histoire à plusieurs voix qui traversent le temps pour raconter deux vies et deux destinées de femmes, vivant à deux époques distinctes et assoiffées de "Liberté". Une histoire intense inscrite, tour à tour, dans le passé et le présent, aussi parse-

mée de violence ordinaire et de passion rebelle jusqu'à ce que le murmure pourvu qu'il soit de bonne humeur d'abord inaudible, se renforce, devient mantra et arrache sa propre bulle de liberté, inestimable hier comme aujourd'hui.

Dans ce roman, s'entremêle également une kyrielle de questions aussi percutantes les unes que les autres posées par l'écrivaine : Comment être libre quand l'idée même de liberté n'est pas envisageable ? Comment résister à une guerre de l'intime où les bruits des canons deviennent ceux de clés tournant dans la serrure d'une porte ou de pas se rapprochant doucement mais sûrement ? Comment la peur peut s'insinuer dans les couloirs du temps pour faire passer un message ? Quel message ?

Plusieurs thèmes complexes sont aussi abordés dans ce livre palpant : Outre le sujet des violences conjugales, le récit de Loubna Serraj en interpelle d'autres tels que la transmission transgénérationnelle des traumatismes, l'absence d'instinct de maternité ou encore l'engagement.

Lors de cette rencontre-débat littéraire, modérée par la psychologue Marion Mari-Bouzid, Mme Serraj est revenue sur le contexte de la naissance de cette première expérience romanesque, relevant que ce récit est "dédié à la vraie Maya, dont est inspiré l'un des principaux personnages de ce livre, et qui m'a donné l'envie de raconter cette histoire intense inscrite dans le présent

et le passé", soulignant que "plus qu'un roman autour de la violence conjugale, il s'agit surtout d'un écrit sur la quête de la liberté".

"Ce que je voulais écrire est non pas un livre sur la violence conjugale, qui est, certes, une trame de fond dans ce roman, mais plutôt une histoire beaucoup plus liée à la liberté" aussi bien pour Maya, qui a vécu au Maroc des années 50, que pour sa petite fille, Lilya, journaliste de profession et l'autre principal protagoniste du livre, qui vit à l'époque actuelle, a-t-elle expliqué. "Mon roman est donc l'histoire de deux femmes de deux époques différentes qui, unies par des liens de sang mais ne se sont jamais rencontrées, se retrouvent en quête de cette liberté qui les unit dans des temps et des espaces distincts", a enchaîné Mme Serraj.

Dans une déclaration à la MAP, elle a, en outre, fait remarquer qu'à travers ce premier roman, elle a tenté d'aborder différentes questions, ajoutant qu'elle n'espère nullement les régler ou les résoudre parce que le livre, selon elle, "conduit juste à une prise de conscience ou à une réflexion" sur telle ou telle question. "J'aime beaucoup l'idée que les livres amènent à réfléchir. Pendant toute ma vie, les livres m'ont poussé à mener une profonde réflexion sur des questions au sujet desquelles je ne pensais pas avoir ou non un avis", a-t-elle poursuivi, relevant que "l'objectif de ce roman était de susciter quelques questionnements, qui sont loin d'être simples, chez les

un(e)s ou les autres". Evoquant son expérience d'écriture, Mme Serraj a affirmé qu'elle était "très assoiffée" de lecture et d'écriture dès son jeune âge avant de décider de publier son premier livre, précisant que l'écriture constitue "le moyen le plus facile et le plus accessible pour m'exprimer". "J'ai créé un blog il y a quelques années où je continue d'écrire. Et puis j'ai eu envie d'entamer l'écriture dans un format plus long et plus fictionnel aussi. L'idée d'écrire ce livre m'est donc venue sans prétention à la publication, à laquelle j'ai réfléchi après".

Rappelant que "beaucoup de romans ont été écrits sur, par et à travers des femmes", Mme Loubna Serraj a soutenu, en conclusion, que le génie d'un écrivain ou d'une écrivaine se mesure à sa faculté et à sa capacité de pouvoir passer, à travers ses écrits, d'un personnage à un autre, à même de laisser une trace indélébile chez le lecteur.

Après des années d'expérience, entre le Maroc et la France, au sein d'entreprises puis comme consultante, dans un cabinet qu'elle a créé, en stratégie éditoriale et marketing de contenu, Loubna Serraj a fait de ses passions, l'écriture et la lecture, son métier. Aujourd'hui éditrice et chroniqueuses radio, elle tient également un blog dans lequel elle livre ses "élocubrations" littéraires, sociales ou politiques sur des sujets d'actualité avec un regard volontairement décalé.

Netflix et Amazon en tête des nominations des producteurs d'Hollywood



Netflix et Amazon ont récolté lundi à eux deux plus de la moitié des nominations de la catégorie cinéma pour les prix cinématographiques de l'association des producteurs d'Hollywood, consolidant leur présence dans une année bouleversée par la pandémie de Covid-19.

Six des dix films retenus par la Producers Guild of America (PGA) sont diffusés par des plateformes de vidéo à la demande, alors que les salles de cinéma viennent seulement de commencer à rouvrir à New York et sont toujours fermées à Los Angeles depuis près d'un an, en raison des mesures sanitaires liées au coronavirus.

Chez Netflix, c'est le drame "Les Sept de Chicago" qui semble avoir le plus de chances d'emporter un trophée, devant "Mank" et "Le Blues de Ma Rainey".

Amazon - qui n'était pas en lice aux PGA l'an dernier - peut quant à lui compter sur "Borat 2", déjà primé aux Golden Globes, ainsi que sur "One Night in Miami" et "Sound of Metal".

Aucune des deux plateformes n'a jamais remporté le prix du meilleur long-métrage des PGA ou aux Oscars. Or les PGA sont considérés comme un baromètre relativement fiable en vue des Oscars qui seront décernés fin avril. Composée de quelque 8.000 professionnels qui font la pluie et le beau temps à Hollywood, l'association des producteurs a primé dix des treize derniers vainqueurs de l'Oscar du meilleur film.

Alors que la pandémie a contraint les studios à repousser la sortie de grosses productions, le film intimiste "Nomadland" apparaît comme l'un des principaux favoris de cette saison

des prix. Produit par Searchlight, filiale de Disney, le film de Chloe Zhao a été sacré aux Golden Globes et est également en lice pour les PGA.

Les studios Warner sont représentés par "Judas and the Black Messiah" tandis qu'Universal mise sur "Promising Young Woman".

Le seul producteur indépendant à concourir cette année est A24, pour "Minari" qui met en scène une famille d'Américains d'origine sud-coréenne s'installant à la campagne à la recherche d'une nouvelle vie.

Comme les Golden Globes, le jury des PGA récompense aussi les productions télévisuelles. Cette année, les nouveaux venus "Bridgerton" et "Ted Lasso" entrent dans la course, face à l'éternel favori "The Crown". Les trophées des PGA seront remis le 24 mars lors d'une cérémonie virtuelle.

Bouillon de culture

Parution

"Icônes de la plasticité au féminin" est le titre du nouvel ouvrage que vient de publier l'artiste-peintre et écrivaine, Loubaba Laalej, à l'occasion de la journée internationale de la femme.

Préfacé par une belle brochette d'écrivains, de critiques d'art et de journalistes, ce recueil de textes et œuvres met la lumière sur des femmes créatrices qui, grâce à leur passion, courage, talent et génie, ont réussi à s'extirper de l'ombre de l'artiste homme.

"L'écrivaine-artiste Loubaba Laalej reconstruit les parcours biographiques des femmes artistes qui, dans leur lutte, expriment dans la sérénité l'être féminin universel(...), faisant en sorte que leurs expériences de la liberté puissent être un phare lumineux guidant femmes et hommes", écrit le chercheur et professeur agrégé, El Assad Hassane. À ses yeux, "les femmes artistes représentées ne versent pas dans le féminisme étiqué. Le masculin n'est jamais considéré comme autre, il est juste l'autre versant de soi", ajoutant que les destinées féminines telles qu'elles sont présentées par Loubaba Laalej sont peintes et écrites pour réhabiliter et rendre hommage à celles qui ont "défié les barrières, les distinctions de tout genre, et ont, à travers leurs constructions plastiques, changé nos regards et enrichi nos visions".

Pour l'écrivain et journaliste Khalil Rais, cet ouvrage "vient combler un vide, dans le sens qu'il ne s'agit pas d'un cimetière artistique pour dames disparues mais, bien au contraire, vient redonner vie à des femmes qui ont marqué la vie artistique, parfois sans qu'elles se rendent compte de la tâche qu'elles ont accomplie". "C'est une initiative savante et audacieuse qui n'est pas opposée aux élans de cette artiste peintre et écrivaine, pour qui l'art n'est jamais donné d'avance, et, comme l'amour, n'est pas affaire de beauté, mais de passion", soutient-il.



"Femme enchanté", première expo individuelle de Mohamed Essoulimani



L'artiste-peintre Mohamed Essoulimani a inauguré, samedi à Casablanca, sa première exposition individuelle sous l'intitulé "Femme enchantée", un hymne à la gente féminine à l'occasion de sa journée internationale.

Les toiles, qui seront exposées jusqu'au 4 avril prochain à la galerie d'art Living 4 Art, donnent à voir des représentations assimilées à une série d'autoportraits spontanés et très contemporains, qui emmènent dans un monde d'émerveillement où la femme enchante avec des mélodies musicales.

À quelque chose malheur est bon, Mohamed Essoulimani a confié, en marge du vernissage, avoir mis à profit la période du confinement obligatoire, entre mars et juin derniers, pour laisser libre à son pinceau pour accoucher plus de 40 œuvres réalisées dans son atelier personnel.

Le fil conducteur des toiles est la thématique de la femme dans sa dimension spirituelle qui pénètre l'âme humaine avec ses espoirs et ses rêves, a-t-il dit à la MAP, ajoutant qu'il a surtout travaillé

sur la dualité cristallisant la vie des êtres humains en général "le Bien et le Mal" et "le Jour et la Nuit".

Il s'est réjoui de l'heureux concours de circonstances qui a fait que l'exposition coïncide avec la Journée internationale de la femme, mettant en avant les efforts déployés au Maroc en vue de renforcer sa place dans la société, déconstruire les préjugés et consacrer le principe de la parité. L'artiste autodidacte a affiché sa grande satisfaction d'avoir réussi à signer sa première exposition en solo, après de nombreuses participations en tant qu'invité d'honneur à des expositions collectives à Marrakech et Settat.

Né le 29 mai 1974 à Casablanca, Mohamed Essoulimani, juriste de formation, ne cesse d'explorer dans ses toiles son potentiel à travers des variations et répétitions, tout en expérimentant les effets de la simplification d'un seul sujet, d'après une note de la galerie d'art. Son travail se concentre sur la réalisation de natures mortes et de portraits de femmes souvent empreints de gravité.

La main gauche de l'Etat

Enjeux du nouveau contrat social

1. L'Etat entre la main gauche et la main droite:

«Je pense que la main gauche de l'Etat a le sentiment que la main droite ne sait plus ou, pis, ne veut plus vraiment ce que fait la main gauche. En tout cas, elle ne veut pas en payer le prix.» C'est ainsi que le sociologue français Pierre Bourdieu s'est exprimé en 1992 sur les pages du journal *Le Monde*, et il a prononcé la même phrase dans le livre collectif qu'il a supervisé: «*La Misère du Monde*» paru en 1993. L'expression était éloquentes puisqu'elle a attiré l'attention sur les terribles effets sociaux à cause de la «démision de l'Etat» due à la politique néolibérale au milieu des années soixante-dix et au changement des politiques socialistes vers la «réalité du marché» durant les années quatre-vingts.

Le métallage de Bourdieu vise la description de la contradiction entre la «main gauche de l'Etat» représentée par les agents des secteurs sociaux connus pour leurs dépenses publiques influentes, d'une part, et la «main droite de l'Etat» qui se manifeste à travers les techniciens des secteurs économiques publics et des institutions financières privées, d'autre part. Il a mis en évidence les contradictions existantes au sein de l'Etat entre une «main gauche» qui intervient pour remédier aux défaillances sociétales et atténuer les conséquences des tensions sociales, et une «main droite» qui néglige la priorité accordée à l'action sociale parce qu'elle est obsédée par les équilibres financiers. Ces contradictions découlent d'une équation politique constituée de deux pôles de l'Etat: la main gauche qui défend les questions relatives au renforcement de la démocratie, au développement des institutions, à l'amélioration du service public et à la consolidation de la justice sociale, et la

main droite qui s'accroche à la condition économique, à la préservation de la stabilité et à l'instauration de la sécurité publique. C'est l'équation sur laquelle Bourdieu a travaillé dans ses conférences au Collège de France entre 1989 et 1992, pour développer sa propre conception de l'Etat comme institution relativement indépendante qui prend la forme d'une «main droite» (Etat régalién) et la forme d'une «main gauche» (Etat providence).

La conception du sociologue français a été articulée autour des tragédies sociales et des souffrances vécues par la «main gauche de l'Etat» en tant que classes sociales influencées par les contradictions du monde social malgré leur forte position dans la gestion de la vie sociale et la résolution des conflits sociaux (assistantes sociales, professeurs, enseignants, magistrats, ...). La principale raison de cette tragédie sociale s'explique par le fait que l'Etat s'est retiré, ou était en train de se retirer, des secteurs sociaux vitaux tels que la santé, l'éducation, le logement et les médias. Le résultat fut la propagation de la misère dans la vie sociale, ce qui a conduit –du point de vue de Bourdieu – à l'émergence de mouvements sociaux exprimant ce qu'il a appelé «la révolte de la petite noblesse d'Etat contre la grande noblesse d'Etat».

Afin de faire face à l'aggravation des déséquilibres sociaux, des appels forts sont apparus, principalement parmi les hommes politiques et les intellectuels, pour revoir les rôles de l'Etat en vertu de sa fonction symbolique d'assurer la protection des non protégés, d'établir la justice entre les classes sociales et d'entretenir la cohésion, l'unité et la solidarité, en particulier dans les moments difficiles et les périodes de crise. A cet égard, les revendications les plus importantes de la révision ont été formulées dans deux

directions complémentaires: la première était de reconsidérer les structures de l'Etat lui-même, c'est-à-dire repenser les relations internes entre ses composantes pour garantir un équilibre fonctionnel entre sa «grande noblesse» et sa «petite noblesse»; la seconde est de revoir la relation de l'Etat avec ses citoyens en vue de renouveler les mécanismes de l'action publique pour assurer une réelle ouverture, élaborer des politiques efficaces et moderniser les services publics pour tous sans discrimination.

2. L'Etat social et la motivation de la main gauche:

Même si la différence des contextes historiques, politiques et culturels se présente, l'évocation actuelle de cette analyse sociologique a pour but de citer la logique métaphorique qui conférerait à l'Etat le statut d'un être humain: un corps avec des organes comportant une main droite et une main gauche, et un esprit et une âme pour animer le corps et orienter les actions des mains selon des règles et des objectifs spécifiques. Il s'agit d'une logique qui veille à instaurer l'équilibre au sein de l'Etat entre une main droite soucieuse de stabilité, de sécurité, de justice et d'augmentation de la richesse globale du pays, et une main gauche qui contribue à l'amélioration de l'action publique dans les domaines sociaux afin de présenter les meilleurs services pour tous.

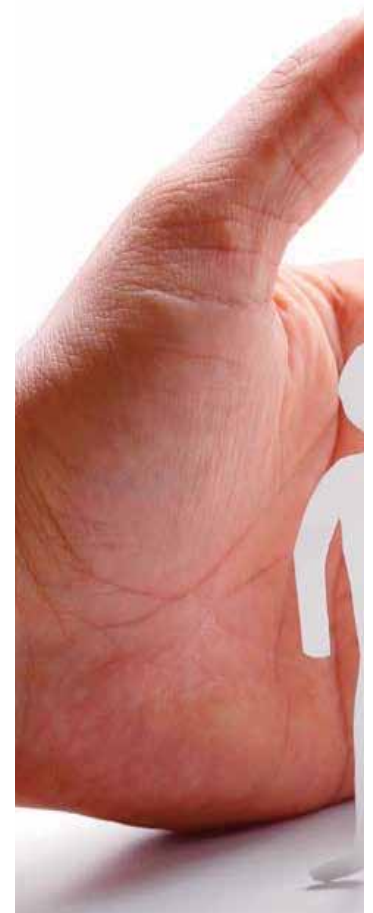
Nous évoquons la même logique dans le cas du Maroc, mais autrement car l'intervention de l'Etat dans l'ingénierie des politiques publiques économiques et sociales s'est renforcée en vue de mener un changement social global. Le Maroc a connu un repositionnement de l'Etat dans la gestion des priorités en deux étapes successives: l'étape de mobilisation nationale pour élaborer un nouveau modèle de déve-

loppement, et l'étape de lutte contre les répercussions de la crise sanitaire due à la pandémie «Covid-19». Dans les deux étapes, les directives Royales ont été décisives, et Sa Majesté le Roi Mohammed VI a pleinement exercé ses pouvoirs constitutionnels démontrant une grande sagesse dans la préservation de la santé, la promotion de l'économie nationale et l'apport du soutien social nécessaire. Suite aux directives Royales, la politique sociale actuelle est un tournant historique dans le parcours politique et de développement du Maroc, visant la combinaison entre la promotion de la croissance économique et le renforcement du développement social. Dans ce sens, Sa Majesté a souligné, dans son discours au Parlement vendredi 9 octobre 2020, l'importance d'une action harmonisée effectuée parallèlement sur deux interfaces :

L'interface économique axée sur le développement des secteurs productifs, l'amélioration de la capacité d'investissement des petites et moyennes entreprises, la création d'opportunités d'emploi et la préservation des sources de revenus ;

L'interface sociale relative à la protection des différentes classes sociales, en particulier les plus vulnérables, à travers des prestations efficaces en termes de couverture médicale obligatoire, d'allocations familiales, de retraite et d'indemnisation en cas de perte d'emploi.

Au sujet de la seconde interface, le Conseil des ministres du 11 février 2021 a approuvé un projet de loi –cadre pour la réforme du système de protection sociale au cours des cinq prochaines années (2021 – 2025). Ce qui traduit la volonté politique de consolidation des fondements de l'Etat social à travers un changement social profond marqué par le renforcement de la cohésion sociale et la concrétisation de la





condition sociale nécessaire pour soutenir la croissance économique.

Tous les indicateurs économiques et sociaux reflètent que le Maroc adopte une démarche spécifique en termes d'inspiration des principes de l'Etat providence et de renouvellement de son contrat social, en s'orientant vers l'instauration d'un nouvel Etat social chaque fois que les conditions sont réunies. Cette démarche incite l'Etat marocain à motiver sa « main gauche » pour créer son propre modèle social basé sur la participation collective des citoyens et la mise en œuvre des politiques sociales innovantes et ambitieuses. Le principe adopté à ce niveau, c'est qu'il n'y a pas de politiques efficaces sans acteurs politiques qualifiés, ni de conceptions sociales efficaces sans acteurs sociaux possédant les visions et les valeurs sociales qui permettent l'instauration de la justice et de la solidarité.

A cet effet, il est nécessaire d'introduire une nouvelle conscience sociale au sein des structures orchestrant l'action publique : une conscience différente qui n'admet pas la logique des équilibres financiers malgré son importance, mais qui fait appel à la logique des équilibres sociaux exigée par la réalité complexe des sociétés modernes. Cette prise de conscience doit se fonder sur la nouvelle compréhension établie par la théorie du capital humain qui ne considère pas les dépenses sociales comme une consommation improductive, mais plutôt comme un véritable investissement stratégique.

Pour faire appel à la logique des équilibres sociaux et établir une prise de conscience sociale différente, il est impératif d'établir un nouveau contrat social capable de doter l'Etat et la société des mécanismes nécessaires pour faire face aux changements rapides des risques sociaux et pour relever les défis de demain.

3. Vers un Etat social actif:

L'Etat social s'est construit, dans sa formule traditionnelle, sur trois fondements fondamentaux, à savoir le développement du

service public, la mise en place d'une politique fiscale redistribuant la richesse collective et la promotion des investissements économiques générateurs d'emplois. Sur cette base, une expérience importante a été accumulée dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques bénéfiques, que ce soit au niveau de l'éducation, de la santé, du logement et des transports, ou au niveau des prestations sociales, des systèmes de retraite, de l'insertion sociale et professionnelle et de développement régional et local. A cet égard, on peut dire que le modèle de l'Etat social, sous l'appellation : «Etat-providence» ou sous le nom : «Welfare state», tel qu'il a été réalisé en Europe et en Amérique du Nord dans les années trente et dans la période d'après-guerre, a pu répondre, dans une large mesure, aux besoins sociaux urgents, notamment la protection contre les risques de chômage, de maladie, d'accidents et de vieillesse. Ce modèle, comme expliquait Abdallah Laroui dans son ouvrage en arabe « Concept de l'Etat », était la représentation d'un Etat au service de la société, et non l'Etat corrompu qui s'y oppose.

Cependant, ce modèle, bien qu'il ait produit des résultats positifs à l'époque dans de nombreux pays, comme l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, le Danemark, le Canada et d'autres, est rapidement tombé en crise du fait qu'environ 25% de la population active restaient, dans certains cas, exclus des services publics collectifs. Devant ce modèle qui n'a pas pu accompagner les évolutions rapides des sociétés et les transformations radicales dans la nature des risques sociaux eux-mêmes, des appels intenses sont apparus pour le renouvellement de l'Etat social pour qu'il soit efficace, intelligent et plus dynamique. Ce renouvellement a permis, depuis les années quatre-vingt-dix, le lancement de politiques publiques pour faire face non seulement aux risques sociaux traditionnellement définis (chômage, maladie, incapacité et vieillesse), mais aussi aux nouveaux risques sociaux tels que l'instabilité fa-

miliaire, le manque de compétences causant le chômage de longue durée ou la faiblesse de l'emploi... Il est clair, dans cette optique, que l'Etat social actif est celui qui cherche inlassablement à développer les mécanismes de l'action sociale pour lutter contre les risques sociaux existants et potentiels, et qui ne cesse de renouveler les dispositions de ses contrats avec les partenaires et les citoyens en vue d'assurer une large mobilisation des forces de la société afin d'instaurer une justice sociale durable.

En exposant cette progression historique dont témoignent plusieurs expériences internationales, et malgré la différence dans les capacités nationales des pays comparatifs, nous constatons que le Maroc a fait de grands progrès dans sa propre expérience en matière d'établissement de l'Etat d'assistance sociale, non pas comme une fin en soi, mais comme une étape indispensable pour s'orienter vers l'instauration d'un Etat social actif. Ce nouveau modèle à dimension stratégique se caractérise par sa définition de la composante sociale, non pas comme actions réduites à l'assistance sociale, au soutien financier et à la protection contre les risques sociaux traditionnels, mais plutôt comme vision axée sur le commun social et la nécessité de la participation collective dans l'adoption d'un modèle de vie sociale et la détermination des choix futurs. Pour consolider cette tendance, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a appelé devant le Parlement (vendredi 9 octobre 2020) à établir un nouveau contrat social basé sur le changement des mentalités, le renforcement de la gouvernance publique et la corrélation entre responsabilité et reddition des comptes.

Il est impératif que la base solide du processus de renouvellement du contrat social consiste en l'application judicieuse des dispositions constitutionnelles encadrant l'Etat social. A commencer par le préambule de la Constitution qui définit les grands choix du Royaume du Maroc, y compris le développement d'une «société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'éga-

lité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale». Dans la même dimension, le premier article de la Constitution met l'accent sur l'aspect social du système politique du Royaume: «Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale ». En outre, l'article 31 de la Constitution incite l'Etat à faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des principaux droits sociaux (soins de santé, protection sociale, couverture médicale, éducation moderne accessible et de qualité, logement décent, emploi, environnement sain).

L'assimilation profonde de la Constitution, couplée aux leçons tirées des crises et à la prospection collective d'un avenir meilleur, représentent des facteurs qui aideront le Maroc à réussir sa propre expérience pour instaurer et développer un Etat social fort avec sa « main droite » et équitable avec sa « main gauche ». Dans ce contexte distinct, la remarque de Bourdieu citée ci-dessus n'aura plus de sens, car le contrat national sur les enjeux démocratiques et de développement, basé sur les grandes orientations Royales, motivera les deux mains de manière cohésive à agir d'une façon harmonieuse pour incarner le patriotisme social.



Par Ahmed EL AKED

Chercheur en communication et analyse de discours, membre du Conseil national de l'USFP et coordinateur de la Commission économique, sociale et eEnvironnementale.



L'UE veut accélérer sur les vaccins *Les Etats-Unis accusent la Russie*



L'UE cherche à reprendre la main sur des campagnes de vaccination anti-Covid au ralenti pour en augmenter la cadence, pendant que les Etats-Unis accusent la Russie de désinformation sur des vaccins qu'ils ont autorisés.

L'unité de la diplomatie américaine chargée de surveiller et contrer la propagande étrangère "a identifié quatre plateformes internet russes, dirigées par les services russes de renseignement, qui répandaient la désinformation", a déclaré le porte-parole du département d'Etat Ned Price. "Ces sites contiennent de la désinformation au sujet de deux des vaccins qui ont été autorisés" aux Etats-Unis, a-t-il ajouté devant la presse.

En Amérique latine, l'épidémie de Covid-19 a franchi un nouveau seuil avec plus de 700.000 morts depuis décembre 2019, selon un décompte établi mardi par l'AFP à partir de chiffres officiels.

Les 34 pays de la région (Amérique latine et Caraïbes) totalisent 700.022 décès (pour 22.140.444 cas déclarés), derrière l'Europe (876.511) et devant les Etats-Unis/Canada (547.986) et l'Asie

(259.925).

Face au virus et surtout à ces différents variants, l'Europe veut accélérer sur le terrain de la vaccination. La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a dit s'attendre lundi à ce que "100 millions de doses par mois" de vaccin soient livrées au deuxième trimestre à l'UE "et au total 300 millions d'ici fin juin", évoquant à la fois une augmentation de la cadence des livraisons et l'autorisation proche de nouveaux produits.

La cheffe de l'exécutif européen a aussi prévenu que d'autres pays de l'UE pourraient bloquer les exportations de vaccins contre le Covid-19, comme l'a fait l'Italie la semaine dernière pour une livraison du produit d'AstraZeneca vers l'Australie.

L'Italie, qui a passé lundi la barre des 100.000 morts dus au Covid, avait évoqué une pénurie en Europe et un manque de besoin urgent en Australie pour justifier sa décision.

Une responsable de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a cependant "déconseillé" lundi aux pays membres de l'UE d'autoriser en urgence le vaccin russe Spoutnik V, invoquant des

données insuffisantes pour l'heure sur les personnes vaccinées, alors que la Hongrie a commencé à l'administrer le mois dernier.

En Autriche, un lot du vaccin d'AstraZeneca a été mis au rebut après le décès d'une infirmière, même si "aucun lien de cause à effet" n'a été établi par les autorités sanitaires à ce stade.

Au Royaume-Uni, les petits Anglais sont retournés à l'école lundi, en commençant par les enfants âgés de 5 à 11 ans, première étape pour sortir progressivement d'un troisième confinement instauré dans le pays en janvier.

Grâce à sa large campagne de vaccination - 22 millions de premières doses injectées -, Londres a assoupli les règles très strictes touchant à la vie sociale. La réouverture des magasins non-essentiels et des terrasses de pubs et restaurants est prévue le 12 avril, avant la levée de toutes les restrictions espérée le 21 juin.

L'Allemagne, a aussi levé certaines restrictions lundi: librairies, fleuristes et auto-écoles, déjà rouverts dans certains Länder, étaient ainsi de nouveau autorisés à accueillir des visiteurs dans tout le pays.

Mais d'autres Etats ont serré la

vis. En Finlande, de nouvelles restrictions sont entrées en vigueur lundi, dont la fermeture des bars et des restaurants. Idem en Hongrie, confrontée à une recrudescence de l'épidémie, où les écoles et la plupart des magasins et des entreprises doivent fermer leurs portes.

La lassitude voire la colère contre les mesures de restriction impose l'extrême prudence aux gouvernements, écartelés entre la nécessité de contenir l'épidémie et l'indispensable assentiment de la population.

Dans ce contexte, le Premier ministre néerlandais Mark Rutte, a annoncé la prolongation jusqu'au 31 mars des mesures en place, dont un couvre-feu après 18H00 qui a été à l'origine de scènes d'émeutes dans le pays. Du 15 au 17 on pourra profiter de journées plus longues, le couvre-feu étant levé pour les élections.

Contraste saisissant, Israël a retrouvé ce week-end une vie quasi normale à la faveur de nouvelles mesures de déconfinement. La compagnie aérienne nationale, El-Al, a inauguré lundi soir un vol avec des passagers qui ont tous dû prouver leur statut sanitaire, notamment en effectuant un test antigénique avant l'enregistrement,

s'ils n'étaient pas vaccinés ou guéris du Covid-19.

Singapore Airlines va de son côté inaugurer la semaine prochaine un "passport numérique" qui permettra aux passagers de prouver leur statut sanitaire, comme leurs tests Covid-19 ou leur statut vaccinal, alors qu'une destination sur trois dans le monde est actuellement complètement fermée aux touristes internationaux, selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) des Nations unies.

Plus de 304,8 millions de doses de vaccins anti-Covid ont été administrées dans le monde, mais ce chiffre cache de profondes disparités. Les pays les plus pauvres se posent ainsi sur le dispositif Covax de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour obtenir des doses.

La vaccination contre la pandémie de Covid-19 est en voie d'être intensifiée en Afrique, a toutefois annoncé lundi l'ONU, évoquant des livraisons dans neuf pays de ce continent. En Tunisie, quelque 30.000 doses de vaccins doivent arriver mardi, ce qui devrait permettre de lancer dans les prochains jours la campagne de vaccination initialement prévue en février.

L'ancien ministre des Transports algérien entendu par la police judiciaire de Constantine

L'ancien ministre algérien des Transports, Amar Tou, a été entendu dimanche par la police judiciaire de Constantine dans le cadre d'une enquête menée sur le projet de réalisation d'un aéroport et qui implique également l'ancien Premier ministre, Noureddine Bedoui et l'ex-ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, selon les médias algériens.

L'audition de l'ancien ministre des Transports entre 2008 et 2013 Amar Tou intervient après celles de Noureddine Bedoui et Abdelmalek Boudiaf en tant qu'ex-walis de Constantine par les enquêteurs de la Brigade économique et financière (BEF) relevant du Service de la Police judiciaire (SWPJ) de la sûreté de wilaya de Constantine, sur le gouffre financier généré par le projet de rénovation de l'aéroport Mohamed-Boudiaf de Constantine lancé au début des années 2000 et qui n'a vu le jour qu'en 2013, ont précisé les médias algériens.

Plusieurs affaires impliquant leur intendance suspecte à la tête de cette wilaya sont remontées à la surface dont l'octroi d'indus privilégiés en termes de marchés publics et d'assiettes foncières, ou encore d'actes de gestion proprement dits des projets de développement dont a bénéficié Constantine.

Le rappel d'Amar Tou, l'ex-ministre des Transports entre 2008 et 2013, une période durant laquelle Abdelmalek Boudiaf et Noureddine Bedoui se sont succédé à la tête de la wilaya de Constantine, est justement lié à l'un des dossiers considérés comme catastrophiques pour la trésorerie publique pour avoir englouti des enveloppes faramineuses pour un résultat en deçà des attentes.

D'après les mêmes source, Abdelmalek Boudiaf, qui a dirigé la wilaya de



Constantine, entre 2005 et 2010 avant d'être désigné ministre de la Santé (2013/2017), et Noureddine Bedoui (2010-2015), ex-ministre de l'Intérieur puis ex-Premier ministre (mars à décembre 2019), ont été auditionnés pour de "de graves dépassements constatés dans la gestion de ce projet qui a englouti des sommes énormes et connu des retards considérables".

Les mêmes sources estiment que cette "grosse affaire", qui avait fait des remous même du temps des deux anciens responsables de la wilaya de Constantine, a aussi révélé que plusieurs autres anciens responsables seront également convoqués pour être entendus.

Parmi les noms avancés figure Tahar Sekrane, ancien wali de Constantine entre 1999 et 2005, prédécesseur de Abdelmalek Boudiaf, qui a assisté au lancement du projet.

Le projet, l'un des plus vieux de la wilaya à l'époque, a été lancé en 2001 pour un montant initial de 441 millions de dinars (environ 5,7 millions de dollars), a connu moult problèmes en l'absence des bureaux d'études engagés.

Le projet a pris 12 ans pour qu'il soit mis en service, en juin 2013, d'après les mêmes sources, qui font savoir que la structure, qui s'étend sur une superficie de plus de 80.000 m², a été conçue pour accueillir plus d'un

million de voyageurs par an.

Les travaux de construction et les équipements, qui devraient être de haute de gamme pour cet investissement public, ont coûté 2,954 milliards de dinars (38,23 millions de dollars), après plusieurs réévaluations, soit près de huit fois le coût initial, révèlent-elles.

Abdelmalek Boudiaf et Noureddine Bedoui ont déjà été convoqués en octobre dernier pour des affaires liées à leur gestion lorsqu'ils étaient walis de Constantine.

L'ancien Premier ministre s'était déplacé à Constantine suite à la décision d'installation d'une commission rogatoire délivrée par le magistrat instructeur près la Cour suprême.

Il lui est reproché l'octroi d'indus avantages à de puissants hommes d'affaires et détournement du foncier, précisément l'attribution non réglementaire des parcelles dans les zones industrielles. Une affaire qui est toujours en cours au niveau de la justice.

Pour rappel, plusieurs hauts responsables algériens ont été démis de leurs fonctions ou déferés devant la justice algérienne qui avait, ces derniers mois, ouvert une série d'enquêtes sur des faits présumés de corruption visant des hommes politiques et d'affaires accusés d'avoir profité de leurs liens privilégiés avec l'entourage du président déchu Abdelaziz Bouteflika.

Après une décennie de guerre, point d'avenir en Syrie pour les enfants



Déracinés et victimes de discrimination, déplacés à l'intérieur de la Syrie en guerre ou réfugiés à l'étranger, les enfants ne

voient aucun avenir possible dans leur pays après dix années d'un conflit meurtrier, a souligné mardi l'ONG Save the Children. "Cette guerre de dix

ans a privé les jeunes du pays de leur enfance", a déploré Jeremy Stoner, directeur de Save the Children pour le Moyen-Orient.

Déclenchée en mars 2011 avec la répression par le régime de manifestations pacifiques, la guerre a fait plus de 387.000 morts et poussé à la fuite des millions de personnes, déplacés à l'intérieur du pays ou exilés à l'étranger. "Le conflit prolongé a engendré la peur et le pessimisme quant à la capacité des enfants à construire leur vie dans un pays meurtri par la guerre", relève Jeremy Stoner.

Save the Children a interrogé entre novembre et décembre plus de 1.900 enfants et les personnes qui s'occupent d'eux en Syrie mais aussi à l'étranger. En moyenne, 86% des enfants réfugiés interrogés en Jordanie, au Liban, en Turquie et aux Pays-Bas ont dit "ne pas souhaiter retourner dans leur pays d'origine", selon un rapport publié par l'ONG britannique pour le 10e anniversaire du début de la guerre. "Je ne veux pas retourner vivre en Syrie. Je ne veux pas non plus rester au Liban", affirme Nada, réfugiée Syrienne qui vit

dans le nord du Liban. "Peu importe où je vais, si nous allons à l'école, ils nous malmenent et nous disent qu'ils ne veulent pas de nous".

En Syrie même, un enfant déplacé sur trois préfère vivre dans un autre pays, selon l'ONG. Comme Lara, une fillette de 7 ans qui vit dans un camp de déplacés du nord-ouest syrien. "Après dix ans, notre avenir est entièrement marqué par la guerre", dit-elle. "J'aimerais vivre dans n'importe quel pays sauf en Syrie. Quelque part où on est en sécurité, où il y a des écoles et des jouets".

Plus de 8,5 millions d'enfants Syriens, dans leur pays et à l'étranger, dépendent de l'aide internationale, selon l'ONU. Quelque 60% des enfants en Syrie n'ont pas un accès adéquat à la nourriture, et plus de la moitié ne sont pas scolarisés, d'après les Nations unies. Et sur les 5,6 millions d'enfants de réfugiés, plus d'un million sont nés en exil, selon la même source.

A l'approche d'une échéance-clé, Biden tente de relancer le processus de paix afghan

Partir ou rester? Confronté au dilemme d'une date butoir rapprochée fixée par Donald Trump pour quitter l'Afghanistan, Joe Biden espère contourner l'obstacle en forçant la main de Kaboul et des talibans pour relancer le processus de paix avec une nouvelle initiative aussi ambitieuse que périlleuse. "Nous continuons à encourager toutes les parties à participer de manière constructive et avec un certain empressement" aux négociations de paix interafghanes lancées en septembre au Qatar, a déclaré lundi le porte-parole de la diplomatie américaine Ned Price, assurant que des progrès étaient "possibles".

Sans entrer dans le détail de ce qui se joue en coulisses, il a reconnu que les Etats-Unis avaient "avancé des idées" pour "accélérer le processus".

La démarche a en réalité surpris les observateurs, qui en saluent l'audace ou déplorent une fuite en avant, au moment où le président Biden est confronté à une décision cruciale. Il doit en effet annoncer s'il respecte l'échéance du 1er mai pour retirer d'Afghanistan les 2.500 derniers soldats américains, conformément à un calendrier fixé par son prédécesseur dans le cadre d'un accord historique conclu il y a un an avec les talibans.

La chaîne afghane TOLONews a révélé une lettre du secrétaire d'Etat Antony Blinken pressant les dirigeants afghans d'accepter un projet d'accord prévoyant un "nouveau gouvernement inclusif", auquel participeraient les talibans. Il resterait en place pendant une période de transition d'une durée indéterminée doublée d'un cessez-le-feu permanent et censée aboutir à des élections libres après rédaction d'une nouvelle constitution.

Afin d'y parvenir, Washington propose de relancer le pourparlers de



paix entre Kaboul et les insurgés "dans les prochaines semaines" en Turquie, tout en restaurant pendant ce temps une période de "réduction de la violence" de 90 jours pour éviter la traditionnelle offensive de printemps des talibans. "On dirait que l'objectif, c'est de tenter de trouver d'autres options que simplement devoir partir ou rester le 1er mai. Y a-t-il un raccourci vers un processus de paix?", dit Laurel Miller, ex-émissaire américaine pour l'Afghanistan, aujourd'hui experte de l'organisation de prévention des conflits International Crisis Group. Selon elle, les diplomates américains "lancent quelques hameçons pour voir si ça mord".

L'accord américano-taliban prévoyait le retrait total des Américains à condition que les insurgés rompent avec les groupes jihadistes comme Al-

Qaïda, dont la présence en Afghanistan avait provoqué l'intervention américaine après les attentats du 11 septembre 2001. L'administration Biden a estimé publiquement que cet engagement n'était pas tenu. L'autre condition était l'ouverture de négociations directes inédites entre les insurgés et Kaboul. Or les pourparlers de Doha piétinent.

Quant à la réduction de la violence, censée accompagner ce processus de paix, elle ne s'est jamais vérifiée sur le terrain -- bien au contraire.

En toute logique, Joe Biden devrait donc maintenir des troupes en Afghanistan. Sauf que, comme Donald Trump, le démocrate veut mettre fin à la plus longue guerre de l'histoire des Etats-Unis.

Dans sa lettre, Antony Blinken met la pression sur le président afghan

Ashraf Ghani, en prévenant que l'option d'un retrait total au 1er mai reste d'actualité. Auquel cas, prévient-il sans détour en justifiant "l'urgence" de sa requête, "la situation sécuritaire risque de se dégrader" et les talibans pourraient réaliser "des gains territoriaux rapides".

Le vice-président afghan Amrullah Saleh a dénoncé les propositions américaines qui signeraient la fin des actuelles autorités élues en faveur d'un gouvernement de transition. Les talibans peuvent participer à de futures élections en cas d'accord, mais l'avenir du pays ne peut être scellé par "20 personnes dans une pièce", a-t-il lancé lundi. "Notre dépendance au monde extérieur ne signifie pas que nous devons obéir à des exigences illégitimes", a-t-il encore fustigé.

Selon Laurel Miller, il est aussi "quasiment impossible que les talibans

acceptent" le plan Blinken, car ils ont toujours refusé d'entrer dans un gouvernement d'union. "Les talibans veulent toujours la résurrection de leur émirat islamique totalitaire" renversé par l'intervention américaine de 2001, acquiesce Thomas Joscelyn, du cercle de réflexion Foundation for Defense of Democracies, trouvant la position de Washington sévère à l'égard du président Ghani alors que les insurgés sont les "principaux" responsables de la violence actuelle.

Scott Warden, du think tank US Institute of Peace, se veut plus optimiste. "Il n'est pas très réaliste d'avoir un accord final, ou même un pré-accord, d'ici mai", reconnaît-il. Mais la lettre peut permettre "certains progrès importants", et enclencher enfin les discussions sur les "questions-clés" après des mois d'enlisement.

Macky Sall appelle au calme et allège le couvre-feu



Le président sénégalais Macky Sall a appelé lundi au "calme et à la sérénité", lors sa première intervention publique depuis que l'arrestation le 3 mars de son principal op-

posant, Ousmane Sonko, a provoqué les pires troubles dans son pays en une décennie.

Le chef de l'Etat sénégalais a aussi annoncé un "allègement" du couvre-

feu en vigueur à Dakar et Thiès (Ouest), les deux régions qui concentrent la grande majorité des cas de Covid-19. Le couvre-feu y sera "désormais fixé de minuit à cinq heures du

matin", contre de 21H00 à 05H00 depuis janvier, a-t-il dit.

Après cinq jours de garde à vue, Ousmane Sonko, son plus farouche adversaire, a été inculpé vendredi matin dans une affaire de viols présumés, qu'il nie. Le député de 46 ans a été remis en liberté sous contrôle judiciaire par le juge, un geste considéré comme un pas vers l'apaisement. En fin d'après-midi, alors que ses partisans avaient à nouveau manifesté par milliers dans le centre de Dakar, Ousmane Sonko a conservé son habituel ton de défiance face à Macky Sall en affirmant que "la révolution est déjà lancée" et que "rien ni personne ne pourra l'arrêter". "Il faut garder cette mobilisation, il faut qu'elle soit beaucoup plus importante même, mais il faut surtout qu'elle soit pacifique", a-t-il dit, en se fixant pour perspective la présidentielle de 2024, à laquelle il a demandé à Macky Sall de renoncer sans ambiguïté.

Macky Sall est lui-même apparu à

20H00 (GMT et locales) à la télévision publique pour une déclaration solennelle entièrement consacrée aux événements de ces derniers jours, qui ont fait officiellement au moins cinq morts, et au moins dix selon Ousmane Sonko.

Filmé dans son bureau, au côté du drapeau sénégalais, Macky Sall, élu en 2012 et réélu en 2019, n'a pas prononcé une seule fois le nom de son adversaire. Il a promis que l'Etat "viendra en aide aux familles endeuillées et facilitera l'accès aux soins des blessés" et salué la "retenue" des forces de défense et de sécurité, sans quoi le bilan aurait été selon lui "bien plus lourd". "Sur l'aspect judiciaire de cette crise, laissons la justice suivre son cours en toute indépendance", a dit M. Sall, alors qu'Ousmane Sonko l'accuse d'avoir instrumentalisé la justice pour l'écarter de la prochaine présidentielle. "Tous ensemble, taisons nos rancœurs et évitons la logique de l'affrontement qui mène au pire", a aussi dit Macky Sall, en se disant prêt au dialogue.

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT

Acquisition d'outillages électriques et mécaniques et matériels d'exploitation pour le secteur de production Marrakech - el kelaa des Sraghna - Rhamna.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N°17/DR2/2021

La Direction Régionale de Tensift de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne l'acquisition d'outillages électriques et mécaniques et matériels d'exploitation pour le secteur de production Marrakech - el kelaa des Sraghna - Rhamna

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 080 000,00DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 10 800,00DH.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-BP : 631 - Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 08 Avril 2021 à 09h :30 à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sis à l'adresse sus indiquée. Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N°1937/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N°15/DR2/2021

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance

le présent appel d'offres qui concerne Gestion de la STEP et entretien réseau Assainissement au centre Tamanar (Province d'Essaouira) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 500004,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 50 000,00 DH.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-BP : 631-Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 08 Avril 2021 à 09 :30 heures à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N°1938 /PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N°14/DR2/2021

La Direction Régionale du

Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne les travaux de curage manuel et hydraulique du réseau d'assainissement liquide aux centres de Chichaoua, Sidi Mokhtar et Imintanout.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises

telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 624 000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 63000,00 DH.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-BP : 631-Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 08 Avril 2021 à 09 :30 heures à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N°1939 /PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE
AIT MELLOUL
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET DES MARCHES
SERVICE DES MARCHES

AVIS DE REPORT
De l'appel d'offres ouvert
N° 01/2021/FDR

Le Gouverneur de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul informe le public que la date de l'appel d'offres relatif à la consultation architecturale relative à la réalisation des études architecturales et le suivi de la construction d'un centre de santé rural à la commune Ouled Dahou, Préfecture Inezgane Ait Melloul; publié au journal LIBERATION n°9245 du 18 février 2021 a été reporté au 22 Mars 2021 à 10 heures.

N°1943/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
BRANCHE EAU
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N°13/DR2/2021

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne le renouvellement du pré-câblage de l'agence mixte safi -Yousoufia.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises

telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 104 395,20 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DH.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du

Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-BP : 631-Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 08 Avril 2021 à 09 :30 heures à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N°1940 /PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL HAJEB
CERCLE AIN TAOUJDATE
CAIDAT AIT BOUBIDMANE
COMMUNE
AIT HARZALLAH
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRE DES PRIX N°2/2021/C/A H.A.

Le Lundi 5 Avril 2021 à 11 Heure, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune Ait Harz Allah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour: Affermage du souk hebdomadaire commun entre la commune Ait Harz Allah et

la commune Ait Boubidmane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la direction des services de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire TRENTA CINQ MILLE DIRHAMS: 35 000,00 Dhs.

- L'estimation de l'affermage du souk hebdomadaire établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent cinquante mille Dirhams (350.000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la direction des services de la commune Ait Harz Allah

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret relatif aux marchés publics sus indiqué et l'article 7 du règlement de consultations.

N°1941 /PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION SOUSS MASSA
PREFECTURE D'AGADIR IDAOUTANANE
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION BUDGET ET MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 03-BG-FDR /2021

Le vendredi 02 avril 2021 à 11h 00 min, il sera procédé dans la salle de réunion de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : «TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE DE TIGUZIRINE 2EME TRANCHE A LA COMMUNE DE TAMRI-PREFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

- ✓ Le Montant du cautionnement provisoire est de : CINQUANTE MILLE DIRHAMS (50.000,00 DHS).
- ✓ L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : TROIS MILLIONS CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE SIX DIRHAMS (3.191.856,00DHS) TTC.

- ✓ Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 mars 2013) précité. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° :020-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :
*Pour les concurrents installés au Maroc :

- > Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Système de qualification	Secteur	Qualification	Classe
Le nouveau système	A	A2	4

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 1942/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé
Région Souss Massa
Délégation d'Agadir
Ida Outanane
Centre Hospitalier
Régional D'AGADIR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX
N°: 05/2021
(Réservé aux petites et
moyennes entreprises)
(Séance publique)

Le 01/04/2021 à 10h Heures
il sera procédé, dans la salle
des réunions du centre hospi-
taliier régional d'Agadir à
l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert sur
offres de prix pour le mar-
ché, ayant pour objet : Entre-
tien et réparation des
bâtiments du Centre Hospi-
taliier Régional d'Agadir (Lot
unique).
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau

des marchés du centre hospi-
taliier régional d'Agadir sis :
route Marrakech 80000
AGADIR, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés de l'Etat
: www.marchespublics.
gov.ma.
Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à la
somme de :
20000,00 DH (Vingt mille dir-
hams)
L'estimation des coûts des

prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 689766,00 DH
TTC (Six cent quatre-vingt-
Neuf mille sept cent
soixante-six dirhams TTC).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret N° 2-12-
349 du 08 Joumada I 1434
(20 Mars 2013) relatif aux
marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés du centre
hospitalier régional
d'Agadir.

- Soit l'envoyer par courrier
recommandé avec accusé de
réception au bureau précité
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
- Soit déposer par voie élec-
trique au portail national
des marchés publics :
www.marchespublics.
gov.ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 11 du règlement
de consultation.

N°1946/PA

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DU TENSIFT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N°12/DR2/2021
Séance publique
La Direction Régionale du
Tensift de l'ONEE- Branche
Eau, sise à Marrakech, lance
le présent appel d'offres qui
concerne :
Gestion des stations de
pompage et reprise au ni-
veau des douars 1ère, 2ème
et 3ème Tranche et douars

BENGUERIR (Province de
RHAMNA).
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.
Cette consultation est ou-
verte uniquement aux pe-
tites et moyennes
entreprises nationales telles
que définies par l'article n°1
de la loi n°53-00 formant
charte de la petite et
moyenne entreprise.
L'estimation du coût des
prestations s'élève à 799
999,20 DH TTC.
Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à 8
000,00 DH.
Le dossier de consultation
est consultable et téléchar-
geable sur le portail des
marchés publics à l'adresse :
https://www.marchespub-
lics.gov.ma/.

En cas d'envoi du dossier de
consultation par la poste à
un candidat, sur sa de-
mande écrite et à ses frais,
l'ONEE-Branche Eau n'est
pas responsable d'un quel-
conque problème lié à la ré-
ception du dossier par le
destinataire.

Les plis des concurrents,
établis et présentés confor-
mément aux prescriptions
du règlement de la consulta-
tion, doivent être :
- Soit déposés contre récé-
pissé au Bureau d'Ordre de
la Direction Régionale du
Tensift de l'ONEE -
Branche Eau, sise à Marr-
akech, avant la date et l'heure
fixées pour la séance d'ou-
verture des plis.

- Soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé de
réception au Bureau d'Or-
dre de la Direction Régio-
nale du Tensift de l'ONEE
- Branche Eau, sise à Marr-
akech avant la date et heure
de la séance d'ouverture des
plis.
- Soit remis au président de
la commission d'appel d'of-
fres en début de la séance

publique d'ouverture des
plis. L'ouverture des plis
aura lieu le Jeudi 08 Avril
2021 à 09 :30 heures à la Di-
rection Régionale du Tensift
de l'ONEE - Branche Eau,
sise à l'adresse sus-indiquée.
Toute demande d'éclaircis-
sement doit être formulée
uniquement à travers le por-
tail marocain des marchés
publics

N°1947/PC

« TR SOLUTIONS »
Société à responsabilité
limitée d'associé unique
Aux termes d'un acte SSP en
date du 09-02-2021.

L'associé unique de la so-
ciété « TR SOLUTIONS »
SARL D'AU
A décidé ce qu'il suit :
- Changement d'Activité :
L'activité principale est :
Décors ou ornements pour
appartements, magasins
(marchand en gros d'articles
de).

Le dépôt légal a été effectué
auprès du greffe du tribunal
de Commerce de Casablanca
en date du 25-02-2021 sous le
Numéro : 767514.

N°1948/PA

« ETS MOULAY CHERIF »
Société à responsabilité
limitée RC : 54425
Aux termes d'un acte SSP en
date du 21-12-2020, les asso-
ciés de la société « ETS
MOULAY CHERIF » SARL
ont décidé ce qu'il suit :

- L'Approbation du Rapport
du liquidateur.
- La Liquidation Totale de la
Société « ETS MOULAY
CHERIF » SARL
Siège social : 81, Rue 2 Hay
Smara Casablanca
- Radiation au registre de
commerce.
- Le dépôt légal a été effectué
auprès du greffe du tribunal
de commerce de Casablanca
en date du 22-01-2021 sous le
Numéro : 762333.

N°1949/PA

قرار جماعي مؤقت رقم : 04 بتاريخ : 27/01/2021
يقضي بإخلاء ساكني ومستعملي البناية الكائنة بحي
اولاد سيدي شنان بلوك 6 الزئقة 82 الفقيه بن صالح

إن رئيس المجلس الجماعي لمدينة الفقيه بن صالح.

- بناء على الظهير الشريف رقم 1-15-85 الصادر في رمضان 1436 (07 يوليوي 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات .
- بمقتضى الظهير الشريف رقم 1.16.48 صادر في 19 من رجب 1437 (الموافق 27 ابريل 2016) بتنفيذ القانون رقم 94.12 المتعلق بالمباني الآلية للسقوط وتنظيم عمليات التجديد الحضري لا سيما المادة 17 منه .
- بمقتضى الظهير الشريف رقم 1.63.260 بتاريخ 24 جمادى الثانية 1383 (12 نونبر 1963) المتعلق بالنقل بواسطة العربات عبر الطرقات.
- بمقتضى الظهير الشريف رقم 1.69.89 المؤرخ في 23 ذو القعدة 1391 (31 يناير 1970) بشأن المحافظة على الطريق العمومية وشرطة السير والجولان.
- بناء على المرسوم رقم 2.64.198 بتاريخ 24 محرم 1380 (16 أبريل 1970) في شأن شرطة السير.
- بناء على المرسوم رقم 2.78.157 بتاريخ 11 رجب 1400 (26 مايو 1980) الذي يحدد الشروط التي تتخذ بها تلقائيا . التدابير الرامية إلى استتباب الأمن وضمان سلامة المرور والصحة والمحافظة على الصحة العمومية.
- بناء على القرار الوزاري المشترك رقم 61.291 الصادر بتاريخ 5-18-1961 المتعلق بإشارات الطرق .
- بناء على محضر المعاينة المنجز من طرف اللجنة الاقليمية المنعقد بمقر باشوية الفقيه بن صالح بتاريخ 15/01/2021 المتعلق بالبناية الآلية للسقوط الكائنة بحي اولاد سيدي شنان بلوك 4 الزئقة 82 الرقم الفقيه بن صالح

والمكتونة من سقفي وطابق أول في اسم السادة **ورثة الربوي العربي**.

يقدر ما يلي:

- الفصل الأول:** يستوجب على ساكني ومستعملي البناية الكائنة بحي اولاد سيدي شنان بلوك 4 الزئقة 06 الرقم 82 الفقيه بن صالح والمكتونة من سقفي وطابق أول الاخلاء فوراً ابتداء من تاريخ توصلهم بهذا القرار .
- الفصل الثاني:** لا تتحمل جماعة الفقيه بن صالح أي مسؤولية في حالة تعرض ساكنة البناية وأفرادها لأي ضرر ناتج عن سقوط البناية لعدم الاستجابة لمضمون هذا القرار .
- الفصل الثالث:** يتعين على الجهات المعنية والسلطات كل واحد في اختصاصاته باتخاذ الاجراءات اللازمة بعملية الاخلاء
- الفصل الرابع:** يعهد بتنفيذ هذا القرار الى السلطات المحلية والأمن الوطني وأعاون القوات العمومية والى جميع المصالح المعنية كل حسب اختصاصاته.

N°1957/PA

رئيس المجلس الجماعي

قرار جماعي مؤقت رقم : 03 بتاريخ : 27/01/2021
يقضي بإخلاء ساكني ومستعملي البناية الكائنة بحي
أقليمة زئقة غاندي الرقم 47 الفقيه بن صالح

إن رئيس المجلس الجماعي لمدينة الفقيه بن صالح.

- بناء على الظهير الشريف رقم 1-15-85 الصادر في رمضان 1436 (07 يوليوي 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات .
- بمقتضى الظهير الشريف رقم 1.16.48 صادر في 19 من رجب 1437 (الموافق 27 ابريل 2016) بتنفيذ القانون رقم 94.12 المتعلق بالمباني الآلية للسقوط وتنظيم عمليات التجديد الحضري لا سيما المادة 17 منه .
- بمقتضى الظهير الشريف رقم 1.63.260 بتاريخ 24 جمادى الثانية 1383 (12 نونبر 1963) المتعلق بالنقل بواسطة العربات عبر الطرقات.
- بمقتضى الظهير الشريف رقم 1.69.89 المؤرخ في 23 ذو القعدة 1391 (31 يناير 1970) بشأن المحافظة على الطريق العمومية وشرطة السير والجولان.
- بناء على المرسوم رقم 2.64.198 بتاريخ 24 محرم 1380 (16 أبريل 1970) في شأن شرطة السير.
- بناء على المرسوم رقم 2.78.157 بتاريخ 11 رجب 1400 (26 مايو 1980) الذي يحدد الشروط التي تتخذ بها تلقائيا . التدابير الرامية إلى استتباب الأمن وضمان سلامة المرور والصحة والمحافظة على الصحة العمومية.
- بناء على القرار الوزاري المشترك رقم 61.291 الصادر بتاريخ 5-18-1961 المتعلق بإشارات الطرق .
- بناء على محضر المعاينة المنجز من طرف اللجنة الاقليمية المنعقد بمقر باشوية الفقيه بن صالح بتاريخ 15/01/2021 المتعلق بالبناية الآلية للسقوط الكائنة بحي اقليمة زئقة غاندي الرقم 47 الفقيه بن صالح

والمكتونة من سقفي في اسم السادة **ورثة الريف المولودي**.

يقدر ما يلي:

- الفصل الأول:** يستوجب على ساكني ومستعملي البناية الكائنة بحي اقليمة زئقة غاندي الرقم 47 الفقيه بن صالح والمكتونة من سقفي الاخلاء فوراً ابتداء من تاريخ توصلهم بهذا القرار .
- الفصل الثاني:** لا تتحمل جماعة الفقيه بن صالح أي مسؤولية في حالة تعرض ساكنة البناية وأفرادها لأي ضرر ناتج عن سقوط البناية لعدم الاستجابة لمضمون هذا القرار .
- الفصل الثالث:** يتعين على الجهات المعنية والسلطات كل واحد في اختصاصاته باتخاذ الاجراءات اللازمة بعملية الاخلاء
- الفصل الرابع:** يعهد بتنفيذ هذا القرار الى السلطات المحلية والأمن الوطني وأعاون القوات العمومية والى جميع المصالح المعنية كل حسب اختصاصاته.

N°1944/PA

رئيس المجلس الجماعي

قرار جماعي مؤقت رقم : 05 بتاريخ : 27/01/2021
يقضي بإخلاء ساكني ومستعملي البناية الكائنة بحي
أقليمة زئقة غاندي الرقم 41 الفقيه بن صالح

إن رئيس المجلس الجماعي لمدينة الفقيه بن صالح.

- بناء على الظهير الشريف رقم 1-15-85 الصادر في رمضان 1436 (07 يوليوي 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات .
- بمقتضى الظهير الشريف رقم 1.16.48 صادر في 19 من رجب 1437 (الموافق 27 ابريل 2016) بتنفيذ القانون رقم 94.12 المتعلق بالمباني الآلية للسقوط وتنظيم عمليات التجديد الحضري لا سيما المادة 17 منه .
- بمقتضى الظهير الشريف رقم 1.63.260 بتاريخ 24 جمادى الثانية 1383 (12 نونبر 1963) المتعلق بالنقل بواسطة العربات عبر الطرقات.
- بمقتضى الظهير الشريف رقم 1.69.89 المؤرخ في 23 ذو القعدة 1391 (31 يناير 1970) بشأن المحافظة على الطريق العمومية وشرطة السير والجولان.
- بناء على المرسوم رقم 2.64.198 بتاريخ 24 محرم 1380 (16 أبريل 1970) في شأن شرطة السير.
- بناء على المرسوم رقم 2.78.157 بتاريخ 11 رجب 1400 (26 مايو 1980) الذي يحدد الشروط التي تتخذ بها تلقائيا . التدابير الرامية إلى استتباب الأمن وضمان سلامة المرور والصحة والمحافظة على الصحة العمومية.
- بناء على القرار الوزاري المشترك رقم 61.291 الصادر بتاريخ 5-18-1961 المتعلق بإشارات الطرق .
- بناء على محضر المعاينة المنجز من طرف اللجنة الاقليمية المنعقد بمقر باشوية الفقيه بن صالح بتاريخ 15/01/2021 المتعلق بالبناية الآلية للسقوط الكائنة بحي اقليمة زئقة غاندي الرقم 41 الفقيه بن صالح

والمكتونة من سقفي في اسم السادة **ورثة الريف المولودي**.

يقدر ما يلي:

- الفصل الأول:** يستوجب على ساكني ومستعملي البناية الكائنة بحي اقليمة زئقة غاندي الرقم 41 الفقيه بن صالح والمكتونة من سقفي الاخلاء فوراً ابتداء من تاريخ توصلهم بهذا القرار .
- الفصل الثاني:** لا تتحمل جماعة الفقيه بن صالح أي مسؤولية في حالة تعرض ساكنة البناية وأفرادها لأي ضرر ناتج عن سقوط البناية لعدم الاستجابة لمضمون هذا القرار .
- الفصل الثالث:** يتعين على الجهات المعنية والسلطات كل واحد في اختصاصاته باتخاذ الاجراءات اللازمة بعملية الاخلاء
- الفصل الرابع:** يعهد بتنفيذ هذا القرار الى السلطات المحلية والأمن الوطني وأعاون القوات العمومية والى جميع المصالح المعنية كل حسب اختصاصاته.

N°1945/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 08 /2021/BR
Le 06/04/2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de maintenance, d'entre-

Nature des travaux	Objet des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Réservé au PME
BUREAU DES MARCHES BP de ZAGORA Bureau des marchés Boulevard de ZAGORA B.P.1800	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'YMERNAI BOU ELLELAS LYCEE QUALIFIANT SIDI AMROU BASS LA CT DE FAZARINE, PROVINCE DE ZAGORA.	CT : FAZARINE	AOO	06 Avril 2021		
	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FEcole COMMUNAUTAIRE SIDI KEIKRI	CT : ERSOUHA	AOO	FIn Avril 2021		
	Travaux de construction de 07 salles de classe de l'enseignement primaire	Diverses communes territoriales de Zagara	AOO	FIn Avril 2021		
	Travaux de remplissage de 10 salles en pré-fabrication	Diverses communes territoriales de Zagara	AOO	FIn Avril 2021		
	Travaux de construction de 21 salles de classe de l'enseignement primaire aux écoles primaires	Diverses communes territoriales de Zagara	AOO	FIn Avril 2021		
	Travaux de remplacement des salles de classe en préfabrication ou autre nature et de construction des blocs sanitaires, des murs de clôture, maintenance, salle d'équipements, piscine, sous-projet, sous-projet de concert de travaux de réhabilitation des locaux existants de sept écoles relevant de la direction provinciale de l'ARREF DT ZAGORA réparties sur les communes - province de ZAGORA DANS LE CADRE DE PROGRAMME ASTRA FINANCE PAR L'ADP	Diverses communes territoriales de Zagara	AOO	FIn Avril 2021		
	Travaux de construction de Lycée Collégial Oualdia Ben Moukaddik	CT : ZAGORA	AOO	FIn Juin 2021		
	Travaux de construction de 08 salles de classe de l'enseignement primaire	Diverses communes territoriales de Zagara	AOO	FIn Juin 2021		
	Travaux de remplissage de 12 salles en pré-fabrication	Diverses communes territoriales de Zagara	AOO	FIn Juin 2021		
	Travaux de construction de 19 salles de classe de l'enseignement primaire aux écoles primaires	Diverses communes territoriales de Zagara	AOO	FIn Juin 2021		
	Travaux de construction de 3 salles de classes d'enseignement qualifiant.	CT DE : TAMEGROUETE	AOO	FIn Juin 2021		
	Travaux de construction de 3 salles de classes d'enseignement Collégial.	CT DE : TAFFICINA	AOO	FIn Juin 2021		

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 08 /2021/BR
Le 06/04/2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de maintenance, d'entre-

tion et d'aménagement des bâtiments administratifs du Conseil de la Région de l'Oriental.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma La caution provisoire :8000,00DHS (Huit mille dhs)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 496.233,60 DHS (quatre cent quatre-vingt-seize mille deux cent trente-trois mille 60 cts); Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-

03-2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay El Hassan Oujda.
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit les déposer par voie électronique, via le portail des marchés public.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de Consultation.
N°1950/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
PORT DE JORF LASFAR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
06/DRP/JANP/2021
SEANCE PUBLIQUE
Le 06/04/2021 à 11h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale Atlantique Centre -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Ouadidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESAUX D'ASSAINISSEMENT AUX PORTS DE JORF LASFAR ET EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'ANP-Direction Régionale Des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km. 22 route de Ouadidia- EL Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 9 000,00 NEUF MILLE DIRHAMS

L'estimation MAXIMUM du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de: 664 800,00 TTC MAXIMUM
SIX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE HUIT CENT DIRHMS TOUTE TAXES COMPRISES
333 600,00 TTC MINIMUM
TROI CENT TRENTRE TROI MILE SIX CENT DIRHAMS

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale Des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Ouadidia Jorf Lasfar - EL Jadida.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale Des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar, BP3192 EL JADIDA PRINCIPALE/ EL JADIDA
• Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le 25/03/2021 à 11H00 JORF LASFAR

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION:

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale Des Ports D'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés au km 22 route de Ouadidia- EL Jadida- Tél: 05 23 38 91 50 – 06 20 69 51 82 – 06 20 69 53 11 – Fax: 05 23 34 54 31.
N°1951/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région Fès-Meknès
Préfecture de Meknès
Conseil de la Préfecture de Meknès
Direction générale des services/SETM
Programme prévisionnel
Maitre d'ouvrage : Le Conseil de la Préfecture de Meknès
Année Budgétaire 2021

N°	Objet de travaux	Nature de travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Réservé au PME
01	Réhabilitation d'un terrain de Foot Bali à Ghar Sbaa à la Commune de Meknès	Travaux	commune de Meknès	AOO	Avril	SETM	
02	Entretien, réparation et renforcement d'une piste à Douar Aït Oudman Chabou sur une longueur de 4 Km à la Commune de Mejjate	Travaux	Commune Mejjate	AOO	Avril	SETM	
03	Travaux de construction des murs de clôture des établissements scolaires des différentes communes relevant de la préfecture de Meknès (lot unique) ; commune oued jdidia a-établissement zrikzit b-établissement ouadaf aïssa lghwal. c-établissement nouaji. commune mejjat a- établissement bridia centre. b-établissement aït ben otmane. commune dkhissa a-établissement oulad mimoun. b- établissement el kholt. commune sidi abdelkhal khayat a -établissement hafra ben tyaeb. b-établissement aït hassine centre. c-établissement zajaoune commune lamhaya a-établissement awlad sidi cheikh. commune n'ghasyi'ine a-établissement moussawa commune ain karma -oued roumane a-établissement ouaint rmal						
04	Travaux d'aménagement du centre Régional de Transfusion sanguine à Meknès	Travaux	Commune de Meknès	AOO	Mai	SETM	

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 08 /2021/BR
Le 06/04/2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de maintenance, d'entre-

Nature des travaux	Objet des services	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Réservé au PME
BUREAU DES MARCHES BP de ZAGORA Bureau des marchés Boulevard de ZAGORA B.P.1800	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUITI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 14 SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	LES CT DE : BOUZEROUAL, ARA, TAMGROUETE, TAMGROUETE, ZAGORA, FAZARINE, TAGIBALTE, AGCE ET TANGITE	AOO	FIn Mars 2021		
	ETUDES TECHNIQUES ET LE SUITI TOUS CORPS D'ÉTAT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 14 SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES		AOO	FIn Mars 2021		
	ETUDE GÉOTECHNIQUE, LA RÉCEPTION DES FONDUS DES POUILLES ET LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATERIAUX ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 14 SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES		AOO	FIn Mars 2021		
	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUITI, DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE IMAM MALEK	CT DE : BSI ZOLL	AOO	FIn Mars 2021		
	L'ETUDE GÉOTECHNIQUE, LA RÉCEPTION DES FONDUS DES POUILLES ET LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATERIAUX ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE IMAM MALEK		AOO	FIn Mars 2021		
	ETUDES TECHNIQUES ET LE SUITI TOUS CORPS D'ÉTAT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE IMAM MALEK		AOO	FIn Mars 2021		
	ETUDES TECHNIQUES ET LA RÉCEPTION DES FONDUS DES POUILLES ET LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATERIAUX ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE COLLEGIAT ABOU BAR SESSIDK		AOO	FIn Mars 2021		
	ETUDES TECHNIQUES ET LA RÉCEPTION DES FONDUS DES POUILLES ET LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATERIAUX ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE COLLEGIAT ABOU BAR SESSIDK	CT DE ZAGORA	AOO	FIn Mars 2021		

N°1953/PA

N°1952/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEURE
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
BOUSKOURA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION DES TRAVAUX
COMMUNAUX
APPEL D'OFFRE OUVERT
N°08/2021/CB/DTC
Marche réserve au PME
Le.01/04/2021 à 11 Heures,
il sera procédé, dans le bu-

reau de Mr le président de la commune Bouskoura à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :
OBJET : Construction des murs de clôtures aux diffé-rents cimetières de la commune de Bouskoura
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la commune Bouskoura au bureau du service des marchés, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics

www.marchéspublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : com-munebouskoura2017@gmail.com
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50 000,00 DH (cinquante mille dirhams).
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 493 488,00 DH (Quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre –vingt huit di-

rhams toute taxe comprise). Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Ainsi qu'aux dispositions de la loi n° 53-00 formant charte de la Petite et Moyenne Entrep-prise (PME) du 23 juillet 2002 et de la décision du

Ministère de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 30 octobre 2013 pris pour l'application de l'article 139 du dit règlement des marchés
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés la commune de bouskoura.
- Soit déposer contre récé-pissé leurs plis dans le bu-reau d'ordre de la

commune Bouskoura.
- Soit les remettre au prési-dent de la commission d'ap-pel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie élec-tronique dans le portail ma-rocaïn des Marchés Publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultations.

N°1959/PA

Université Mohammed Premier Faculté de Médecine et de Pharmacie Oujda		جامعة محمد الأول كلية الطب و الصيدلة وجدة
--	---	--

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE MOHAMMED PREMIER
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE D'OUIDJA
AVIS DE CONCOURS DE MEDECINS RESIDENTS

La Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda organise un concours pour le recrutement de résidents **09** résidents civils, session du **08 Avril 2021** répartis comme suit :

RESIDENTS CIVILS

- Spécialités médicales : 04 Postes postes avec contrat y compris les médecins fonctionnaires
- Spécialités chirurgicales : 04 Postes postes avec contrat y compris les médecins fonctionnaires

RESIDENTS DU CHU MOHAMMED VI D'OUIDJA

- Spécialités médicales : 01 Poste

Les candidats désireux de se présenter au concours doivent déposer leurs demandes de candidature à la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda avant le **27 Mars 2021**.

Le dossier comporte :

- Une demande manuscrite de candidature indiquant le nom, le prénom, l'adresse, le numéro de téléphone du candidat, la date et le lieu de naissance, la spécialité choisie (Médicale, Chirurgicale et le choix de résidant (postes civils ou postes CHU).
- Une photocopie légalisée du diplôme de docteur en médecine
- Une attestation d'équivalence pour les diplômés étrangers
- Deux (02) extraits d'acte de naissance moins de 3 mois.
- Photocopie de la CIN.

Le calendrier relatif au déroulement du concours sera affiché ultérieurement à la Faculté.

N.B :

- Les dossiers de demandes de concours doivent être déposés par le candidat lui-même à la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda (Service Interim: Résidant).

N°1958/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

AVIS MODIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°
04/2021/B.P.

Le président du conseil provincial de Safi, informe le public que l'appel d'offres ouvert N° **04/2021/B.P.**, relatif aux : **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'AVENUE MOHAMMED BELKHADIR A LA VILLE DE SAFI.**


Publié dans les journaux suivants :

- Rissalat aloumma N° 11757 du 23/02/2021
- Libération N°9249 du 23/02/2021

Est modifié comme suit :

- La date d'ouverture des plis est le 14 avril 2021 à 11 h00 au siège du conseil provincial de Safi.
- L'Estimation des coûts des travaux établie par le maitre d'ouvrage est fixé à la somme de : **HUIT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE DEUX MILLE DEUX CENT DIRHAMS TTC (8 752 200.00) .**
- La date limite du dépôt des échantillons, Prospectus et des notices exigés dans le dossier d'appel d'offres est le 13 avril 2021 à 16h30 au siège du conseil provincial de Safi.

N°1956/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

وزارة الزراعة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
القطاع الوزاري للمياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
المديرية الجهوية للمياه والغابات وحماية التنوع البيولوجي البحري
Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest – Agadir
المديرية الاقليمية للمياه والغابات وحماية التنوع البيولوجي البحري
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Zagora

AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRES OUVERTS
N° : 7/2021 DREFLCD-SO/DPEFLCD.ZA

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Zagora ,informe le public et les concurrents intéressés par l'appel d'offres n° 7/2021 qui est prévu pour le 30/03/2021 à **11h** relatif à


1' Exécution des travaux de regamis et d'entretien des plantations anciennes en Acacia Raddiana sur une superficie de Cent dix (110) Hectares répartis en deux lots:

Lot n° 1: Exécution des travaux de regamis et d'entretien des plantations anciennes en Acacia Raddiana sur une superficie de 50 ha au périmètre de Tizi N'Draa 6, commune territoriale d'Errouha, Province de Zagora.

Lot n° 2: Exécution des travaux de regamis et d'entretien des plantations anciennes en Acacia Raddiana sur une superficie de 60 ha au périmètre de Tizi N'Draa 7, commune territoriale d'Errouha, Province de Zagora, que l'estimation des coûts des travaux est rectifié comme suit :

- 1- Lot n°1 : sans changement.
- 2- Lot n°2 : L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-quatre dirhams .TTC (374.184.000dhs), au lieu de Trois cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt dirhams .TTC (374.184.000dhs).

N°1954/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du Sud Ouest
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
EN SEANCE PUBLIQUE
N°07 /2021 / DREFLCD-SO/DPEFLCD.37

Le 02 Avril 2021 à dix heures (10h), sera procédé dans le bureau de Mr. le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres des prix pour l'exécution des **travaux d'infrastructures anti-érosives**, répartis en trois (03) lots :

- **Lot n° 1 :** L'exécution des travaux d'infrastructures antiérosives au lieu-dit Tamchirte d'un volume de 4000 m3, Commune Territoriale Bigoudine, Province de Taroudannt.
- **Lot n° 2 :** L'exécution des travaux d'infrastructures antiérosives au lieu-dit Timskit d'un volume de 4993 m3, Commune Territoriale Ouzioua, Province de Taroudannt.
- **Lot n° 3 :** L'exécution des travaux d'infrastructures antiérosives au lieu-dit Azib Bouougra d'un volume de 4010 m3, Commune Territoriale Tamaloukt, Province de Taroudannt.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, il peut être, également, téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublic.gov.ma;

Lot N°	Cautionnement provisoire (dh)	L'estimation Financière (dh)
1	Cinquante mille (50.000,00)	(1 219 800,00 dh) un million deux cent dix-neuf mille huit cents dirhams
2	Cinquante mille (50.000,00)	(1 535 616,00 dh) un million cinq cent trente-cinq mille six cent seize dirhams
3	Cinquante mille (50.000,00)	(1 184 520,00dh) un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt dirhams

Appel d'offres réservé uniquement à la petite et moyenne entreprise nationale, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt. ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maitre d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Dans le dossier technique, seul est exigé la présentation d'une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier délivrée par le Département des Eaux et Forêts :

- **Lot n° 1, 2 et 3:** Secteur demandé : 2 ; Qualification demandée : 2.1 ; Catégorie demandée : 1 à 3.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°1955/PA

«Audimak Consulting»
Cabinet d'Expertise
Comptable Conseil Juridique Fiscal et Foncier
Société Idelarbi
de promotion immobilière
I.S.P.I – SARL
I- Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 20 janvier 2021 à Mohammédia, les cogérants de la société «Société Idelarbi de promotion immobilière I.S.P.I – SARL», société à responsabilité limitée au capital de 100.000,00 DH, ont décidé ce qui suit:
1- Transfert du siège social : L'assemblée générale approuve le transfert du siège social de la société : Du : Lot Nice Villa 27 – Mohammédia Au : Lot les Facultés N°1 Mohammédia
2- Pouvoirs spéciaux et questions diverses
Le dépôt a été effectué au tribunal de commerce de Mohammédia le 15 février 2021 sous le numéro 350 au registre de commerce N° 14973.
N° 2151/PA
« AUDIMAK CONSULTING »
CABINET D'EXPERTISE
COMPTABLE CONSEIL JURIDIQUE FISCAL
ET FONCIER
ATS AFRIC SARL
I- Aux termes d'un acte S.S.P.

en date du 25 novembre 2020 à Mohammédia, les associés de la société « ATS AFRIC SARL », société à responsabilité limitée, ont décidé ce qui suit : 1. Cession des parts sociales : - La société SESAME TENTES représentée par Mlle Aboud Nabila, propriétaire de cent parts (100 parts) de cent dirhams (100.00 DHS) chacune, cède avec toutes les garanties de fait et de droit, cinquante deux parts (52 parts) dans la société « ATS AFRIC – SARL », ainsi que l'actif, le passif de la société tel qu'ils se présentent à ce jour, et ce, au profit de M. Claude Morand de nationalité française né le 05/02/1953, demeurant à 10, rue Attabari, Av. Ghandi ETG 5 Maarif-Casablanca, et titulaire de la CIN n°BE31515H.
- La société SESAME TENTES représentée par Mlle Aboud Nabila, propriétaire de cent parts (100 parts) de cent dirhams (100.00 DHS) chacune, cède avec toutes les garanties de fait et de droit, quarante huit parts (48 parts) dans la société « ATS AFRIC-SARL », ainsi que l'actif, le passif de la société tel qu'ils se présentent à ce jour, et ce, au profit de Mme. Hanaa Aboud de nationalité marocaine né le 06/09/1970, demeurant à 245, Bd Ibn Tachfine Imm EF

n°10 et titulaire de la CIN n°BJ 138159.
- Le nombre total des parts cédées est 100 parts.
- Le prix de cession est : 100 parts x 150 dhs = 15.000,00 DHS.
2- Nouvelle répartition du capital: Le capital social de cent mille dirhams (100.000,00 DHS), est désormais réparti comme suit : L'ancienne répartition
Société SESAME TENTES : 10.000,00 DHS/ En parts : 100 parts
M. Claude Morand : 46.000,00 DHS/ En parts 460 parts
Mme. Hanaa Aboud : 44.000,00 DHS/ En parts 440 parts
Soit un total de : 100.000,00 DHS/ En parts 1000 parts
La nouvelle répartition :
M. Claude Morand : 51200.00 DHS/ En parts : 512 parts
Mme Hanaa Aboud : 48.800,00 DHS/ En parts : 488 parts
Soit un total de : 100.000,00 DHS/ En parts : 1000 parts
3- Pouvoirs spéciaux et questions diverses.
Le dépôt a été effectué au tribunal de commerce de Mohammédia, le 24 février 2021 sous le numéro 505 au registre de commerce n°21641.
N°2152/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
DE L'INTERIEURE
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE BOUSKOURA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION DES TRAVAUX COMMUNAUX
APPEL D'OFFRE OUVERT
N°04/2021/CB/DTC
Le, 01/04/2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans le bureau de Mr le président de la commune Bouskoura à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :
OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES TERRAINS DE SPORTS DE PROXIMITES A LA COMMUNE DE BOUSKOURA PROVINCE NOUACEUR.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la commune Bouskoura au bureau du service des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : communebouskoura2017@gmail.com
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 250 000,00 DH (deux cent cinquante mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3 443 760,00 DH (trois million quatre cent quarante-trois mille sept

cent soixante dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune Bouskoura.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultations.
N°1960/PA
ELKHELNEGOCE
Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date du 8 Février 2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
- dénomination : ELKHELNEGOCE
- objet : Le négoce
- forme juridique : SARL AU
- siège social : 96-Bd D'Anfa Res le Printemps D'anfa Ca-

blablanca.
Capital social : 100.000,00 Dhs, divisé en 1000 parts sociales
Durée : 99 ans,
Gérance : est confiée pour une durée illimitée à M. EL KHELIFY SAID.
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Dépôt légal a été effectué au greffe du TC en date du 05/03/2021 sous le N° 768831.
N°1961/PA
NIKHBOUNEGOCE
Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date du 8 Février 2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
- dénomination : NIKHBOUNEGOCE
- objet : Le négoce
- forme juridique : SARL AU
- siège social : 96-Bd D'Anfa Res le Printemps D'anfa Casablanca.
- capital social : 100.000,00 Dhs, divisé en 1000 parts sociales - durée : 99 ans,
- gérance : est confiée pour une durée illimitée à Mr NIKH BOUCHAIB.
- exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Dépôt légal a été effectué au greffe du TC en date du 05/03/2021 sous le n°768832.
N°1962/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KENITRA
COMMUNE DE KENITRA

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°1/2021
Relatif à l'aménagement de la place administrative ainsi qu'un parking sous-sol

La commune de Kenitra a décidé d'aménager la place administrative avec un parking sous-sol ; pour créer des places de parking et de fluidifier la circulation automobile en diminuant le nombre de voitures stationnant en surface au centre-ville de Kenitra.

La commune de Kenitra lance cet appel à manifestation d'intérêt pour le financement-exécution et gestion du projet par des candidats qui proposeront un projet apte à remédier à ce problème.

Les soumissionnaires seront invités via le dossier d'appel à projet à démontrer la pertinence de leurs idées et leur capacité à mener à bien leurs conceptions en proposant un projet capable de :

- 1) D'améliorer le paysage urbain de la place administrative vu son emplacement stratégique, et ceci en concevant une place attirant la population de différents âges.
- 2) Concevoir un parking sous-sol apte à résoudre le problème de stationnement dans la zone.

Critères de sélection des candidats :

Les critères de sélection pour l'appel à manifestation d'intérêt reposent sur les critères suivants :

- a) Remplir les critères cités par le cps et le règlement de consultation (avec mention lu et accepter).
- b) Profil de la société
-Structure juridique du candidat ;
-La structure organisationnelle du candidat et sa capacité à répondre aux besoins du projet ;
-Capacité d'assurer un service pérenne tout au long du contrat.
- c) Critères financiers
Le candidat doit avoir un bilan financier solide démontré par les états financiers audités des trois derniers exercices.
-Dossier de candidature

Les entreprises intéressées par le présent AMI sont invitées à fournir un dossier comprenant les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à M. le président de la commune de Kenitra mentionnant les domaines de spécialisation et justifiant de leur aptitude à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt.
- Une note de présentation de la société détaillant l'expérience du candidat.
- Une note indiquant les moyens humains et financiers.
- Les trois derniers bilans financiers du candidat.

Procédure de choix du partenaire

Le choix du partenaire avec lequel la commune va signer la convention de partenariat pour réaliser et financer le projet sera basé sur :

- 1) La proposition de financement la plus favorable pour la commune.
- 2) La durée de l'exécution du projet.
- 3) Les moyens humains et techniques
- 4) Le volet architectural : fonctionnalité du projet- l'articulation des différentes composantes du projet-la qualité architecturale du projet.

-Date et méthode de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier normal ou déposés dans le secrétariat du président au siège de la commune de Kenitra au plus tard le 14 Mai 2021 à 11h.

N°1964/PA

الجمهورية المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
والتعليم العالي والبحث العلمي
المندوبية الجهوية للتربية والتعليم
بجهة كينيترا
Direction Provinciale de Guelmim

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim, le 05/04/2021, à l'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert relatif aux :

N° AO	OBJET	Lots	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRES EN DHS	HEURE D'OUVERTURE DES PLS
07/EXP/2021/DPMENG	APPROVISIONNEMENTS DES INTERNATS ET CANTINES SCOLAIRES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM EN PRODUITS ALIMENTAIRES EN SIX (06) LOTS	Lot 01 : EPICERIES ET CONSERVES	MIN : 1 277 020.66 Un million deux cent soixante dix sept mille vingt dhs 66 cts MAX : 2 132 539.07 Deux millions cent trente-deux mille cinq cent trente-neuf Dhs, 07 cts	21 000,00 (Vingt-et-un mille Dhs)	10H00
		Lot 02 : VIANDE ROUGE DU BŒUF	MIN : 704 880.00 Sept cent quatre mille huit cent quatre vingt dhs MAX : 1 176 572.00 un million cent soixante-seize mille cinq cent soixante-douze Dhs 00 cts	11 000,00 (Onze mille Dhs)	
		Lot 03 : POULETS ET ŒUFS FRAIS	MIN : 776 514.00 Sept cent soixante seize mille cinq cent quatorze dhs MAX : 1 294 780.20 un million deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingts Dhs 20 cts	12 000,00 (Douze mille Dhs)	
		Lot 04 : POISSON FRAIS	MIN : 491 710.00 Quatre cent quatre vingt onze mille sept cent dix dhs MAX : 819 690.00 huit cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix Dhs 00 cts	8 000,00 (Huit mille Dhs)	
		Lot 05 : LEGUMES ET FRUITS	MIN : 460 748.50 Quatre cent soixante mille sept cent quarante huit dhs 50 cts. MAX : 768 778.05 sept cent soixante-huit mille sept cent soixante-dix-huit Dhs 05 cts	7 000,00 (Sept mille Dhs)	
		Lot 06 : PAIN ET PATISSERIE	Min : 753 201.30 Sept cent cinquante-trois mille deux cent un dhs et trente cts Max: 1 255 559.90 Un million deux cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-neuf dhs 90 cts	12 000,00 (Douze mille Dhs)	

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim ou téléchargés à partir du portail marocain des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°1963/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 24/02/2021 il a été établis les statuts d'une Société Sarl AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: ZRS AGRICOLE S.A.R.L AU
Siège Social: ANGLE AVENUE DES FAR ET RUE D'ALSACE ETG 3 BUREAU 12 -MOHAMMEDIA.
Objet : ENTREPRENEUR DE LA GESTION D'EXPLOITATION AGRICOLE
Capital Social : 100 000.00 DHS,
Gérance : M. HANDI MOSTAFA
Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammédia le 04/03/2021 sous les N°610 et 27455
N°1965/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 18/02/2021 il a été établis les statuts d'une Société Sarl AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: RIMAR AGRICOLE S.A.R.L AU
Siège Social: ANGLE AVENUE DES FAR ET RUE D'ALSACE ETG 3 BUREAU 12 -MOHAMMEDIA.
Objet : ENTREPRENEUR DE LA GESTION D'EXPLOITATION AGRICOLE
Capital Social : 100 000.00 DHS,
Gérance : M. RAIMI RA-CHID
Dépôt légal : Le dépôt légal

et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammédia le 02/03/2021 sous les N°578 et 27425
N°1966/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux I3E SARL

Aux termes d'un acte SSP du 10/09/2020:
• Le transfert de siège social du IMM AYDAN BUREAU N°7 ETG 2 AV DES FAR -MOHAMMEDIA à ETG 1 IMM B N°5 RES LES ORCHIDEES 3 MOHAMMEDIA.
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Mohammédia le 02/03/2021 sous les N°627.
N°1967/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux

FIDUEXPRESS SARL AU
Aux termes d'un acte SSP du 20/02/2021:
• M.ZAGRIRI EL HAJ cède à M. RHAZY JILALI la totalité des parts lui appartenant à savoir 1000 Parts sociales de 10.00 dh chacune,
• la démission de M.ZAGRIRI EL HAJ de la gérance, et la nomination de M. RHAZY JILALI en qualité de gérant unique de la société, pour une durée indéterminée.
• M. RHAZY JILALI engagera la société par sa signature unique.
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Mohammédia le 04/03/2021 sous les N°667.
N°1970/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 18/02/2021 il a été établis les statuts d'une Société Sarl AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: CAFF COMPTA. IMA S.A.R.L AU
Siège Social: HASSANIA 1 N°82 ETG 2 -MOHAMMEDIA.
Objet : COMPTABLE AGREE
Capital Social : 10 000.00 DHS,
Gérance : M. ZAGRIRI EL HAJ
Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammédia le 03/03/2021 sous les N°595 et 27441
N°1968/PA

FIDUCIAIRE
BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18 /
06 61 86 89 08

Aux termes d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire en date de 08/01/2021 à SETTAT de la société IRHAMNI SMART FORAGE SARL A AU registre de commerce n° 6147/Settat, Société à Responsabilité limitée au capital de 10 000.00 dhs dont le siège est situé à : IMMEUBLE NASSIM 4 APP 6 1er ETAGE SMAALA -SETTAT, l'associé unique a décidé ce qui suit :
1- Changement d'activité au : fabrication et commercialisation de matériaux de construction
2- Entrepreneur de travaux divers de construction
3- Changement dénomina-

tion sociale : IRHAMNI CONSTRUCTION SARL A AU .
3- Le Dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Settata le 04/03/2021 sous le n°114/21.
N°1969/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TETOUAN
CERCLE DE TETOUAN
CAIDAT
DE BENI HASSAN
COMMUNE AL HAMRA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 02/2021
SEANCE PUBLIQUE

Le 08 avril 2021 à 12 H, il sera procédé au bureau de MR. Le président de la C.T de AL HAMRA à l'ouverture d'offres sur offres de prix pour:
• Produit d'Affermage du souk hebdomadaire de béni

Hassan à la commune AL HAMRA.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Régie de Recettes de la commune AL HAMRA, route nationale N°2 vers Chefchaouan caïdat de Beni Hassan il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www. Marchespublics.gov.ma).
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues au décret n° 2.12.344 du 08 Jumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
L'estimation du maitre d'ouvrage est de : deux cent cinquante mille dirhams (250.000,00dh)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: dix mille dirhams (10.000,00dh).
La visite des lieux est fixé à la date du : 31 mars 2021

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n° 2.12.344 précité. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Régie de Recettes de la CT AL HAMRA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues de l'article 4 du règlement de consultation.
Et pour tout renseignement complémentaire contacter la Régie de Recettes de la commune AL HAMRA.
N°1971/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
CONSEIL PROVINCIAL D'ESSAOUIRA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 11/2021/BP

Le 02/04/2021 à 10H00, il sera procédé, à la salle de réunion du Conseil Provincial d'Essaouira à l'ouverture de plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA CORNICHE DE SIDI KAOUKI :
- LOT : VRD - Ière Tranche.
- LOT : ECLAIRAGE PUBLIC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **40.000,00 DH (Quarante mille Dirhams).**
L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **2 259 028,00 DH (Deux million deux cent cinquante neuf mille vingt huit Dirhams T.T.C).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
* Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira.
* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.
* Soit les envoyer par voie électronique.
* Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons, catalogues, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la direction générale des services du conseil Provincial d'Essaouira avant le 01/04/2021 à 15H00 (Heure limite pour le dépôt des échantillons et catalogue ou autres).

2-Un dossier technique comprenant :
* Pour les entreprises installées au Maroc :

Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP institué par le département de l'Équipement :

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
O	O1	2

* Pour les entreprises non installées au Maroc
Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par les articles n° 4 des règlements de consultation.
N°1974/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la santé
Direction Régionale Tanger-Tétouan-Al Hoceima
Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé Tétouan

PROGRAMME PREVISIONNEL DES APPELS D'OFFRE POUR L'EXERCICE 2021

En application de l'article 14 du décret n° : 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

> BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

TRAVAUX :

Objet de l'Appel d'Offre	Date prévue pour la publication
1. Travaux d'entretien et réparation des Bâtiments de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, l'annexe de Tanger et l'annexe d'Al-Hoceima.	JUIN

FOURNITURES :

Objet de l'Appel d'Offre	Date prévue pour la publication
1. Achat, de fournitures informatiques pour L'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, l'annexe de Tanger et l'annexe d'Al Hoceima.	AVRIL
2. Achat, de fournitures de bureau pour L'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, l'annexe de Tanger et l'annexe d'Al Hoceima.	
3. Frais d'impression pour L'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, l'annexe de Tanger et l'annexe d'Al Hoceima.	

N°1972/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIVISION DU PORT D'EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
07/DRPJ/ANP/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le 06/04/2021 à 11H00 il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - El Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

PRESTATION D'EXPLOITATION ET DE GESTION DES SYSTEMES DE VIDEOSURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE D'ACCES AU PORT D'EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- El Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **4.000,00 QUATRE MILLE DIRHAMS**
L'estimation du coût des prestations établie par le maitre d'ouvrage est de : **306.600,00 TTC**
TROIS CENT SIX MILLE SIX CENTES DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :
* Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - El Jadida.
* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;
* Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/05/2014 ;
* Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP, Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés - au km 22 route de Oualidia - El Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 - 05 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax: 05 23 34 54 31.
N°1973/PA

STE "FIDMAG-CONSEIL" SARL
 Cité Sadri, groupe 4,
 Rue 10, N° 60-1er Étage,
 Casablanca
 ☎(0522) 70.80.46 /
 (0522) 71.82.99
 DM NET Constitution
 - Aux termes d'un acte
 sous seing privé en date du
 15/02/2021, enregistré le
 19/02/2021 il a été établi
 les statuts d'une société
 dont les caractéristiques
 sont les suivantes :
 - Dénomination : Société
 «DM NET » S.A.R.L.A.U
 - Objet :
 - Marchand de matériel in-
 formatique
 - Installations et mainte-
 nance de matériel infor-
 matique et électronique
 - Développement des logi-
 ciels, applications et création
 de site Web.
 - Conseil, Formation et
 Marketing.
 - Prestation de tout service.
 - Siège Social : 45, RUE
 ABDELKADER MOUFTAKAR,
 ETAGE 2, APPARTE-
 MENT N°4,
 CASABLANCA
 - Durée : 99 ans.
 Capital Social : CENT
 MILLES DIRHAMS
 (100.000,00 DH) divisé en
 MILLE (1.000) parts de
 CENT (100 DH) chacune,
 numérotées de 1 à 1.000 et
 divisé comme suit :
 - Mr SQALLI ALI : 1.000
 Parts
 - La Gérance : La société ad-
 ministrée et gérée par le gé-
 rant unique Mr SQALLI
 ALI.
 - Réparation de Bénéfice :
 5% à la réserve légale, le
 reste est mis à la disposition
 des associés.
 - Année Sociale : L'année
 commerciale commence le
 1er Janvier et finit le 31 Dé-
 cembre de chaque année.
 - Le dépôt légal a été effec-
 tué au secrétariat greffe du
 Tribunal de commerce de

Casablanca, Le
 05/03/2021 Sous N°
 768795, RC N° 493.255 / Ca-
 sablanca. 13/07/2009
 N°1978/PA
 SOCIETE « AHLAM
 NEGOCE » SARL
 N° 448 BIS, TACHROUN
 BOUJNIBA 25000,
 KHOURIBGA
 RC N° : 303761
 > CESSION DE PARTS SO-
 CIALES DE : MR. EL-
 HEJRI ECH-CHAFI, CIN
 N° Q3620 ET MR. EL-
 HEJRI KHALIL, CIN N°
 Q163716 ET VENT LA TO-
 TALITE (CENT PARTS
 POUR CHAQUE UN) (500
 PARTS) DE LA SOCIETE <
 AHLAM NEGOCE > SARL
 A MR. AL HOUD MOHA-
 MED, CIN N° B35424.
 > CESSION DE PARTS SO-
 CIALES DE : MME. EL-
 HEJRI SANA, CIN N°
 Q273190 ET MR. EL-HEJRI
 MOHAMED, CIN N°
 Q276837 ET VENT LA TO-
 TALITE (CINQ CENT
 PARTS POUR CHAQUE
 UN) (500 PARTS) DE LA
 SOCIETE < AHLAM NE-
 GOCE > SARL A MR.
 MIMI MOHAMED, CIN
 N° CB145604.
 GERANCE :
 > LA DEMISSION DE MR.
 EL-HEJRI KHALIL CIN N°
 Q163716, DE SES FONC-
 TIONS DE GERANT
 UNIQUE.
 > NOMINATION DE MR.
 AL HOUD MOHAMED,
 CIN N° B354242, EN
 QUALITE DE NOUVEAU
 GERANT UNIQUE DE LA
 SOCIETE. N°1979/PA
 SOCIETE SOFA MOUSSE
 SARL AU
 Suivant la décision des as-
 sociés en date du
 26/02/2021, L'A.G.E a déci-
 dée ce qui suit :
 -Transfert du siège social
 de l'ancienne adresse Casa-

blanca, 59, BD ZERK-
 TOUNI ETG 3 N°8 à la nou-
 velle adresse
 LOTISSEMENT ZOUHAIR
 LOT N°161 -BERRECHID-
 Le dépôt légal a été effectué
 au greffe du tribunal De
 Commerce de Casablanca
 le 08/03/2021 Sous n°
 768734. N°1981/PA
 STE MANZILBAT SARL
 - Aux termes d'un acte s.s.p
 en date du 24/02/2021,
 l'A.G.E décide ce qui suit :
 - Cession des parts de Mr.
 KHALID NOUSAIR (167)
 parts et Mr. ABDELHADI
 MARDI (167) parts au profit
 de Mr. ABDELLAH
 BOULKHEIR.
 - Démission de Mr. KHA-
 LID NOUSAIR et Mr. AB-
 DELHADI MARDI.
 - Nomination de nouveau
 gérant Mr. ABDELLAH
 BOULKHEIR pour une
 durée illimitée, la société
 sera engagée par la signa-
 ture de Mr. KHALID NOU-
 SAIR, Mr ABDELLAH
 MARDI et Mr ABDELLAH
 BOULKHEIR SEPA-
 REMENT.
 -Le dépôt légal a été déposé
 au greffe de tribunal de
 commerce de Casablanca le
 08/08/2021 sous n° 769057.
 N°1980/PA
 « TRUST & GOLDEN
 CONSEILS » SARL
 CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte SSP
 en date du 2021, il a été é-
 tabli les statuts d'une société
 SARL au dont les caracté-
 ristiques sont les suivantes
 Dénomination :
 « TRUST & GOLDEN
 CONSEILS » SARL
 Objet :
 PRESTATION DE
 CONSEIL ET ACOMPAGE-
 MENT /MARKETING /
 COMMUNICATION
 > Forme juridique :
 SOCIETE A RESPONSABILITE

LITE LIMITE ASSOCIE
 UNIQUE -SARL- AU
 Durée : 99 ans
 Siège social : 128 RUE
 EL ARAAR ETG 2 BUR 6
 Casablanca
 .Capital : le capital est
 fixé à la somme de
 100.000,00 Dhs
 1. Gérance : la
 société est administrée par
 Mr FAKHIR BOUBKER
 TRUST & GOLDEN
 CONSEILS » SARL AU
 128 RUE EL ARAAR ETG 2
 BUR 6 CASABLANCA
 N°1982/PA
 « BUSINESS INTELLI-
 GENCE SOLUTIONS »
 SARL CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte SSP
 en date du 2020, il a été é-
 tabli les statuts d'une société
 SARL au dont les caracté-
 ristiques sont les suivantes
 :Dénomination :
 « BUSINESS INTELLI-
 GENCE SOLUTIONS »
 SARL
 _Objet :
 CONSEIL ; ETUDE DE
 PROJET ; TRAVAUX DE
 COMPTABILITE
 _ Forme juridique : SO-
 CIETE A RESPONSABILITE

LITE LIMITE -SARL-
 Durée : 99 ans
 Siège social : 826 BD
 AL QODS 4 EME ETG APT
 N°8 Casablanca
 .Capital : le capital
 est fixé à la somme de
 100.000,00 Dhs
 1. Gérance : la société
 est administrée par Mme.
 ZINEB LOUKILI / Mme
 CHAHRAZADE JAÏT
 «business intelligence solu-
 tions » SARL AU 826 BD
 AL QODS 4 EME ETG APT
 N°8 CASABLANCA
 N°1983/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 REGION BENI MELLAL KHENIFRA
 PROVINCE DE BENI MELLAL
 COMMUNE OULED YAICH
 AVIS D'APPEL D'OFFRE
 OUVERT n° :03/CTOY/2021
 Le 08/04/2021 à dix heure , Il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune
 Ouled yaich province de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres
 de prix pour : *INSTALLATION POTEAUX ET CABLAGE : Travaux d'électrification 1^{re}
 catégorie des foyers aux centres ouled yaich, Zouair et Bezzaza commune ouled yaich*
 Province de **BENI MELLAL**
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service technique de la
 commune d'Ouled Yaich, il peut également être téléchargé à partir du portail des
 marchés publics; www.marchespublics.gov.ma .
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30 000.00 DHS TRENTE MILLE
 DIRHAMS
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la
 somme de : 1 039 759.20 TTC.
 Un million trente neuf mille sept cent cinquante neuf dhs vingt cts
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être
 conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013
 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune
 • soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance
 et avant l'ouverture des plis.
 • soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau
 précité
 • Soit déposer leur offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.
 Les concurrents installés au Maroc doivent :
 *Produire la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de
 classification comme suit :

secteur	classe	Qualification exigé
J	3	J5

* Produire la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de l'agrément ONEE
 branche électricité MT.BT1.

Pour les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel
 que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de
 consultation.

N°1976/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE KENITRA
 CERCLE DE LALLA MIMOUNA
 CAIDAT SIDI BOUBKER EL HAJ
 COMMUNE DE SIDI BOUBKER EL HAJ

**AVIS D'ADJUDICATION DE VENTE
 AUX ENCHERES PUBLIQUES**

La commune de SIDI BOUBKER EL HAJ, met en vente par voie d'adjudication
 publique le **06/04/2021 à 11 h** du matin au siège de la commune d'une voiture
 reformé designer ci-après :

Type de Véhicule	Numéro
Hyundai Accent	J175048

L'adjudicataire doit verser le prix d'achat plus 10% en faveur de la commune.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont :

- ✓ Demande de participation.
- ✓ Photocopie de la carte d'identité nationale

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis à la commune rurale de SIDI BOUBKER EL HAJ situé à l'adresse ci dessus
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au siège de la
 commune.

N°1975/PA

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 جهة الرباط سلا القنيطرة
 إقليم القنيطرة
 دائرة لالة ميمونة
 قيادة سيدي بوبكر الحاج
 جماعة سيدي بوبكر الحاج

**إعلان
 عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية**

يعلن رئيس الجماعة الترابية لسيدي بوبكر الحاج عن إجراء امتحانات الكفاءة
 المهنية برسم سنة 2021 لفائدة موظفي و موظفات الجماعة المتوفرين على أقامة
 سنت سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بنفس الدرجة إلى غاية **2021/12/31**،
 وذلك حسب الجدول التالي:

مكان إجراء الامتحان	تاريخ إجراء الامتحان الكتابي	المناصب المتباري بشأته	إطار الترقية	الإطار الأصلي
مقر جماعة سيدي بوبكر الحاج	02 ماي 2021 في التاسعة صباحا	1	محرر إداري من الدرجة الثانية	محرر إداري من الدرجة الثالثة
		2	مساعد تقني من الدرجة الثانية	مساعد تقني من الدرجة الثالثة
		1	مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الثالثة

تقدم طلبات المشارك من طرف الموظفين المتوفرين على الشروط
 المطلوبة، شخصيا إلى مصلحة الموارد البشرية داخل أجل أقصاه: **20 أبريل 2021**
 في الساعة الرابعة والنصف مساء.

N°1977/PA

Sport

Paris et Liverpool près des quarts de la C1

Nets vainqueurs à l'aller, le Paris SG et Liverpool ont pris une sérieuse option sur les quarts. Mais puisque Barcelone et Leipzig n'auront plus rien à perdre, tout relâchement est interdit mercredi (21h00/20h00 GMT) en huitièmes de finale retour, sinon gare à la "remontada"!

Au match aller, il n'y avait pas photo. Le Paris SG avait été étonnant (4-1) au Camp Nou, avec notamment un triplé de Kylian Mbappé. De quoi lancer idéalement les vice-champions d'Europe.

Mais après, les hommes de Pochettino sont un peu retombés de leur nuage, encaissant notamment une défaite en championnat face à Monaco (0-2).

Certes, le PSG s'est repris depuis, à Dijon (4-0) puis Bordeaux (1-0), et enfin samedi en Coupe de France face à Brest (3-0), mais il faudra néanmoins être vigilant. D'autant que les Parisiens devront faire sans Moïse Kean (Covid) et Juan Bernat (genou) et que Neymar, bien que de retour à l'entraînement après une blessure, manquera de rythme s'il joue.

Côté Barcelone, on ne croit pas aux miracles, mais on ne perd pas tout espoir non plus. Surtout depuis la victoire en demi-finale retour de Coupe d'Espagne remportée contre le Séville FC (3-0 a.p., aller: 0-2), au terme d'un scénario renversant.

"Remonter 4-1, c'est autre chose... En plus, ils ont une grande équipe", tempère l'entraîneur blaugrana Ronald Koeman. Mais "pendant le match, on verra s'il y a une opportunité de passer", ajoute-t-il néanmoins.



Même si l'étoile européenne du Barça ne brille plus autant qu'avant, les Catalans enchaînent les victoires en championnat. Alors pourquoi ne pas rêver un peu ?

Ce qui est sûr, c'est que dans les têtes des Barcelonais comme dans celle des Parisiens, le scénario de 2017 (PSG vainqueur 4-0 à l'aller, Barcelone vainqueur 6-1 au retour et qualifié) n'est pas totalement oublié...

Retour en Hongrie. Après un match aller déjà sur terrain neutre en raison de la pandémie de Covid-19, Liverpool et Leipzig ont de nouveau rendez-vous à Budapest.

Le 16 février, face aux demi-fina-

listes de l'édition 2020, les Reds avaient retrouvé leurs couleurs, s'imposant 2-0.

Mais depuis, leur aura a bien pâli: samedi les hommes de Jürgen Klopp ont encaissé face à Fulham, relégable, leur sixième défaite de rang en championnat. Du jamais vu à Anfield !

La faute à une succession de blessures, mais aussi à un manque de confiance qui semble désormais bien ancré.

Alors l'Europe suffira-t-elle, comme à l'aller, à redonner de l'allant aux Reds ?

Klopp, en tout cas, l'espère. "Si on s'en sort, ce qui n'est pas garanti, cela

pourrait nous redonner confiance", a-t-il estimé lundi.

Leipzig, à l'inverse, a la baraka depuis plusieurs semaines: deuxième de Bundesliga, les Allemands ont gagné tous leurs matches (4) et inscrit pas moins de 11 buts depuis leur déconvenue hongroise. De quoi donner espoir au RB de renverser la vapeur.

Programme

Mercrèdi à 21h00

Liverpool (ENG) - RB Leipzig (GER), aller: 2-0

Paris SG (FRA) - FC Barcelone (ESP), aller: 4-1

Accord imminent sur la future Ligue des champions

Le nouveau format de la Ligue des champions après 2024 pourrait être officialisé d'ici "quelques semaines", a annoncé lundi Andrea Agnelli, le patron de la Juventus Turin et du syndicat européen des clubs (ECA).

"D'ici quelques semaines, tout devrait être plus ou moins réglé", a estimé le dirigeant italien après une assemblée générale de l'ECA, confirmant le consensus autour d'un remodelage de la phase de poules et du passage de 32 à 36 clubs.

La principale question en suspens, a-t-il souligné, est l'attribution de ces "quatre places supplémentaires": faut-il qualifier un quatrième club français ? Le lauréat d'un championnat de deuxième zone ? Ou des grands d'Europe au bénéfice de leur passé européen ?

L'association European Leagues, qui regroupe les grands championnats nationaux, insiste par exemple pour conditionner l'accès aux compétitions européennes aux résultats obtenus en championnats, alors qu'un système basé sur le "coefficient UEFA" favoriserait des clubs comme Arsenal, Dortmund ou Liverpool, même après une saison ratée.

Mais hormis ce point, le passage au "système suisse" est désormais acquis et "très très proche d'une Ligue des champions idéale", a vanté Andrea Agnelli.

Selon ce format inspiré des tournois d'échecs, l'actuelle phase de poules comprenant 8 groupes de 4 clubs, disputant chacun six rencontres en format aller-retour pour accéder aux huitièmes de finale, disparaîtrait donc au profit d'un groupe unique de 36 clubs.

A partir de 2024, chaque équipe jouerait 10 matches contre 10 adversaires différents, un mini-championnat synonyme d'exposition médiatique accrue et donc de droits TV gonflés, avant de basculer dans la phase à élimination directe.

L'idée est venue du Néerlandais Edwin Van der Sar, l'ancien gardien de Manchester United devenu directeur exécutif de l'Ajax Amsterdam, a révélé Agnelli.

L'imminence d'un accord sur la future C1 enterre pour l'instant les rumeurs autour de la création d'une "Superligue" privée entre cadors européens, qui avaient agité le football continental à l'automne.

"En ce qui concerne ces spéculations, elles sont dans l'air depuis une vingtaine d'années", a balayé Agnelli, alors que cette menace récurrente de sécession permet aux grands clubs de faire pression sur l'UEFA pour défendre leurs intérêts.

Du côté de la Fédération française de football, "on est totalement contre cette Superligue. Ça ne concerne que quelques clubs riches, ça va totalement à l'encontre de la mentalité générale de l'Europe", a déclaré lundi son président Noël Le Graët dans un entretien à l'AFP.

Une commission médicale débat des causes de la mort de Maradona



d'éventuelles responsabilités pénales.

Les conclusions de la commission formée de dix experts, dont les médecins légistes qui ont pratiqué l'autopsie et des spécialistes de diverses disciplines médicales, et de dix représentants des parties sont attendues d'ici deux à trois semaines.

Le procureur de la République de San Isidro, dans la banlieue nord de Buenos Aires, avait ouvert une enquête après le décès de l'ex-champion adulé d'un problème cardiaque le 25 novembre 2020 à l'âge de 60 ans dans sa résidence de Tigre, au nord de la capitale.

Les déclarations de deux des cinq filles de Maradona, Gianinna (31 ans) et Jana (24 ans), pointant le neurochirurgien Leopoldo Luque comme responsable de la détérioration de l'état de santé de leur père avaient déclenché la procédure judiciaire.

L'enquête cherche depuis à déter-

miner une éventuelle négligence ou imprudence dans les traitements médicaux administrés au célèbre N.10 argentin, champion du monde 1986. Elle pourrait déboucher sur des mises en examen pour non assistance à personne en danger ou homicide involontaire, des poursuites punies en Argentine de cinq à quinze ans d'emprisonnement.

L'enquête se concentre autour de sept personnes: le neurochirurgien Leopoldo Luque, la psychiatre Agustina Cosachov, un psychologue, deux infirmiers (un homme et une femme) au chevet de Maradona, ainsi que le coordinateur de ces infirmiers et un médecin coordinateur de l'hospitalisation à domicile.

Interrogées fin février, Gianinna et Jana ont "désigné Cosachov, Luque et le psychologue (Carlos) Diaz comme médecins traitants", avait révélé l'avocat

de l'infirmière, présente lors de l'audition. "Il est très clair que ce sont eux qui décidaient du traitement", a insisté Me Rodolfo Baqué.

"La dernière fois que Gianinna a rendu visite à Maradona, elle a remarqué qu'il était très gonflé. Dans les semaines qui ont précédé sa mort, il présentait une détérioration à la fois physique et cognitive", avait ajouté l'avocat.

Opéré début novembre 2020 d'un hématome à la tête, "el pibe de oro" (le gamin en or) est décédé quelques semaines plus tard des suites "d'un œdème pulmonaire aigu secondaire et d'une insuffisance cardiaque chronique exacerbée", selon l'autopsie.

La vie de Diego Maradona a été rythmée par de nombreux problèmes de santé, dont certains liés aux excès en tous genres qui l'ont parfois fait flirter avec la mort.



L'édition 2021 de la CAN U 17 annulée

L'édition 2021 de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) des moins de 17 ans (U17), initialement prévue du 13 au 31 mars au Maroc, a été annulée, a annoncé lundi la Confédération africaine de football (CAF).

Le comité d'urgence de la CAF, réuni lundi à Rabat, a décidé d'annuler l'édition 2021 de la compétition, indique l'instance dirigeante du football africain sur son site web.

Le comité dit avoir "pris connaissance des

contraintes auxquelles sont confrontées certaines des associations membres participantes ainsi que le pays hôte", ajoutant qu'"il en ressort que la pandémie de coronavirus continue de présenter d'importants défis pour l'organisation d'événements sportifs internationaux".

"En prenant en compte l'annulation par la FIFA de la Coupe du monde des moins de 17 dont la CAN U-17 n'était plus qualificative, le Comité a en outre constaté la résurgence de la pan-

démie de Covid-19, le durcissement des restrictions sur les voyages internationaux et l'incertitude sur l'évolution de la situation", poursuit la même source.

Douze sélections devaient prendre part à la phase finale, en l'occurrence le Maroc, pays organisateur, l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Nigeria, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie.

Coupe de la Confédération

La RSB et le Raja décidés à entamer la phase de poules sur de bonnes notes



Coup d'envoi aujourd'hui de la phase de poules de la Coupe de la Confédération CAF au titre de la saison sportive 2020-2021. Un tour marqué par la présence de deux clubs marocains, la Renaissance de Berkane, tenante du titre, et le Raja de Casablanca qui aborderont les péripéties de ce tournoi à la maison, en accueillant respectivement les équipes zambienne de NAPSA Stars et tanzanienne de Namungo.

Pour le compte de sa sortie inaugurale du groupe B prévue à 20 heures au stade municipal de Berkane, la RSB aura la lourde tâche d'honorer son standing de champion devant un modeste adversaire qui avait éliminé au stade des barrages le club kényan de Gor Mahia et qui patauge en bas du tableau du championnat zambien, en occupant la 15ème place sur 18

clubs engagés. Sur le papier, la balance ne peut que pencher du côté de l'équipe berkanie qui devra récupérer deux éléments clés, à savoir le keeper Zouhir Laaroubi et l'attaquant Hamada Laâchir. Sauf que le club traverse actuellement une mauvaise passe et cumule les contre-performances en championnat et en Coupe du Trône, ce qui a débouché sur la démission du coach Tarik Sektioui et la résiliation du contrat du coach-adjoint, Mohamed Jabrane. Du coup, les commandes lors de ce match seront assurées par le préparateur physique, Hamid El Amoul. Ce dernier se trouve tenu de concevoir un schéma devant mener ses poulains vers la victoire en vue d'aborder la suite des débats dans de bonnes conditions, sachant que dans l'autre match de ce groupe, les Algériens de la Jeunesse de Kabylie

joueront les Camerounais de Coton Sport. Deux formations habituées à la compétition africaine mais qui ne doivent pas inquiéter outre mesure la Renaissance de Berkane, à condition qu'elle retrouve de sitôt les rails de la relance.

Dans le groupe D, le Raja, lauréat de l'édition 2019 de la C2, aura à se mesurer à partir de 17 heures au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca aux Tanzaniens de Nanungo, des Petits Poucets, certes, mais qui ont pu atteindre ce stade aux dépens des Angolais de Primeiro Agosto.

Le Raja est donc averti, d'autant plus que les Verts ont bien retenu la leçon lors de leurs deux précédentes oppositions contre les Sénégalais de Teungeth, sanctionnée par une élimination en Ligue des champions, et face aux Tunisiens de Monastir, soldée sur une qualification dans la douleur à ce tour des groupes.

La bonne nouvelle pour le Raja, c'est qu'il pourra compter sur les services de son capitaine Mohamed Moutawalli, ainsi que sur ceux des défenseurs Sanad Ouarfali et Abdeljalil Jbira. Le coach Jamal Sellami disposera donc d'un effectif au grand complet, décidé à entamer le parcours sur une bonne note pour mieux entrevoir les prochaines sorties à commencer par celle du 17 mars courant qui sera un long déplacement jusqu'en Zambie pour défier FC Nkana, club qui a mis un terme à l'aventure du TAS en cette C2.

Aujourd'hui, FC. Nkana est attendu au Caire pour croiser le fer avec le club égyptien de Pyramids, finaliste de la précédente édition.

Mohamed Bourab

Suspension réduite pour le président de la CAF

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a annoncé lundi une réduction à deux ans de la durée de suspension infligée en novembre 2020 par la Fédération internationale de football (FIFA) au président de la Confédération africaine (CAF) Ahmad Ahmad.

Suite à l'appel déposé par M. Ahmad Ahmad contre la décision de la Chambre de jugement de la Commission d'éthique de la FIFA rendue le 19 novembre 2020, la formation arbitrale du TAS a précisé avoir partiellement "admis l'appel et a réduit la durée de la suspension imposée à M. Ahmad à 2 ans, à compter de ce jour, moins la période de suspension déjà subie entre le 19 novembre 2020 et le 29 janvier 2021".

Le tribunal a également réduit l'amende, fixée désormais à 50.000 CHF, indique un communiqué du TAS.

Dans la décision attaquée, la Chambre de jugement de la Commission d'éthique de la FIFA avait constaté que M. Ahmad avait commis plusieurs infractions au Code d'éthique de la FIFA (CDE).

Une interdiction de participer à toute activité liée au football sur le plan national et international pour une durée de 5 ans ainsi qu'une amende de 200.000 CHF lui avaient été infligées.

Dans son appel au TAS, M. Ahmad a demandé l'annulation de la décision attaquée. En accord avec M. Ahmad et la FIFA, une procédure accélérée a été menée et une audience a eu lieu par vidéoconférence les 2 et 3 mars 2021.

Les préparatifs des athlètes qualifiés aux JO au centre d'une réunion du CNOM

L'évaluation des préparatifs des athlètes et des Fédérations Royales marocaines concernées par les Jeux olympiques de Tokyo a été au centre d'une réunion tenue dernièrement par le Comité national olympique marocain (CNOM). Elle avait pour objectif d'échanger sur l'état d'avancement de la préparation des JO de Tokyo, et de jeter la lumière sur le contenu du guide concernant les mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19 arrêtées par le Comité international olympique et le comité d'organisation Tokyo 2020, a indiqué un communiqué du CNOM.

A cette occasion, les équipes du CNOM ont présenté tous les aspects techniques, logistiques et organisationnels, ainsi que les dates limites à respecter en ce qui concerne l'accreditation et l'enregistrement de la délégation sportive marocaine, a fait savoir le com-

muniqué.

Le CNOM compte également organiser des visioconférences avec les sportifs qualifiés et en cours de qualification pour communiquer sur l'ensemble des informations relatives aux Jeux de Tokyo.

Le Comité a également mis à la disposition des Fédérations nationales et des sportifs marocains, un dispositif de suivi et d'accompagnement en vue de la préparation et de la participation aux JO.

Ce dispositif vise à accompagner les fédérations nationales qui disposent de sportifs à fort potentiel de qualification aux JO, afin de leur apporter un soutien financier complémentaire pour leur préparation. Le CNOM a permis à 26 sportifs marocains d'obtenir une bourse olympique auprès des instances continentales et internationales.

Départ de la flamme olympique sans spectateurs



La cérémonie du départ du relais de la flamme olympique des Jeux de Tokyo-2020 aura lieu fort probablement sans spectateurs, a rapporté mardi un journal japonais.

Les organisateurs des JO de Tokyo, prévus l'été prochain, veulent éviter des rassemblements au départ de la flamme olympique prévu le 25

mars à Fukushima et auquel 3.000 personnes devaient initialement assister, selon le quotidien Yomiuri.

Tokyo-2020 a annoncé fin février les règles strictes que devront respecter ceux qui souhaitent regarder passer la flamme, notamment l'interdiction des acclamations et le port obligatoire du masque.

La présence sur certains points du parcours se fera uniquement sur réservation et les informations concernant les porteurs de la flamme ne seront communiquées qu'à la dernière minute afin d'éviter les agglomérations.

Certains tronçons du relais pourraient en outre être annulés pour éviter les risques de transmission du coronavirus, avaient encore précisé les organisateurs.

Les JO de Tokyo, reportés l'an dernier à cause de la pandémie, sont prévus du 23 juillet au 8 août prochains.

Loin de la Covid, escapade à bord du luxueux Blue Train sud-africain

À la gare, les premiers élus sirotent déjà une coupette. Des serveurs en livrée font circuler dans ce salon privatif des plateaux de zakouskis inventifs. Discrètement, des groupes partent en camionnette vers un centre de dépistage express.

En moins d'une heure, le temps d'un déjeuner chicissime sur le pouce, les dizaines de passagers du Blue Train, dix-neuf wagons tout de cuivre et de boiseries, auront reçu un texto confirmant leur négativité à la Covid. "All aboard!" L'aventure peut commencer.

Quarante-huit heures pour ne plus penser à rien, se laisser dorloter, jouer les princes et princesses. Traverser l'immense Afrique du Sud sur 1.600 km du Cap, sa pointe méridionale, à sa capitale Pretoria, à travers champs et bidonvilles, centres urbains et paysages de rêve.

Avant le coronavirus, "99% des passagers étaient étrangers", Australiens, Britanniques, Japonais en tête. Et le prix prohibitif pour les autochtones, même aisés. Après quelques mois d'arrêt, la prestigieuse ligne, qui roule depuis plus de 70 ans, a repris en novembre avec "99% de passagers sud-africains", à moitié prix.

"J'en rêve depuis longtemps, mais jamais je n'aurais pu avant", dit Mashiko Setshedi, médecin au Cap, cheveux ras blond platine, accompagnée de sa maman de 67 ans. La plupart des autres voya-



geurs sont des couples, surtout blancs, plutôt âgés.

"Normalement on serait aux Etats-Unis. Mais avec la Covid, on se retrouve à explorer notre propre pays. Le Blue Train était tentant, mes grands-parents l'ont pris et m'avaient raconté", explique Bennie Christoff, conseiller financier de 54 ans, aux côtés de son épouse.

Même à prix cassés, le train coûte à minima près de 1.300 euros par personne en pension complète. Une petite fortune dans ce pays aux inégalités criantes.

"Les clients ne font le voyage qu'une fois dans leur vie", raconte

Simon Moteka, affable barman de 43 ans, soucieux d'un service "exemplaire". Conversation fluide, quelques blagues si le passager est joueur, mais discrétion avant tout.

A l'heure du dîner, les hommes sont tenus de porter une veste, les femmes d'être "aussi élégantes que possible", rappelle le directeur du train, via les haut-parleurs.

Tongs et bermudas au placard, les dîneurs endimanchés et parfumés de frais se saluent dans l'étroit couloir, en direction du wagon restaurant. Comme dans un film d'époque.

Le premier service profite de la

lumière sur le Karoo, zone étendue semi-désertique, tout en ocres et moutons dans les mêmes tons. Le paysage défile, le soleil en déclin sur l'horizon.

Le menu propose différentes options, le vin est servi au verre pour accompagner chaque plat. Au dessert, un vin sud-africain doux de Constantia —"le préféré de Mandela", rappelle Sydney, responsable de salle— ou une grappa, avant de se retirer vers la voiture panoramique au bout du train, le bar classique ou fumeur.

Du petit déjeuner au cigare en fin de soirée, tout est compris. Pas

d'argent en circulation, les voyageurs ont rangé leur portefeuille dès l'embarquement pour "se rendre au luxe de la lenteur".

Papotages, lectures ou jeux de cartes, siestes à n'importe quelle heure, chacun imprime son rythme. "On se détend, on profite de la vue, rien d'autre à faire", sourit Babs Dutoit, qui voyage avec son mari Piet, retraité des chemins de fer.

Le Blue Train, joyau de la compagnie publique Transnet, relève un défi de taille alors que beaucoup de gares ont été pillées pendant le confinement par des ferrailleurs à la petite semaine, en détresse économique sévère.

Son directeur, Sechan Pillay, ne cache pas qu'il ne sait pas si le train pourra aller jusqu'à Pretoria. Mais il rassure les passagers. Si ça ne passe pas, ils seront amenés à bon port d'une façon ou d'une autre.

Pendant le dîner, les femmes de chambre, fées invisibles, transforment les cabines pour la nuit, faisant tomber les lits de leur cachette dans le mur. Matelas ferme, édredon délicieux de légèreté.

Parallèle au lit, une fenêtre panoramique comme un écran sur l'extérieur, à dévorer des yeux sous la couette.

Au petit matin, après une douche chaude ("tu savais que les cabines les plus luxueuses ont une baignoire?"), chacun échange avec gourmandise ses récits d'une nuit douce, bercée par le roulis.

Gâteau aux noisettes



Ingrédients :

Pour 4 personnes
170 g de cassonade
3 oeufs
25 g d'huile d'olive douce
170 g de poudre de noisette
3 g de levure
2 g de fleur de sel
Sucre glace
1 noix de beurre

Les étapes :

1. Beurrez et saupoudrez de cassonade un moule à manqué d'un diamètre d'environ 20 cm.
2. Dans un saladier, mélangez la cassonade avec les oeufs et l'huile d'olive. Incorporez ensuite la poudre de noisette, la levure et la fleur de sel. Fouettez jusqu'à ce que le mélange soit homogène et lisse.
3. Versez la préparation dans le moule et enfournez pour 15 à 20 minutes à 180 °C.
4. A la sortie du four, laissez le gâteau aux noisettes tiédir avant de le démouler puis saupoudrez-le de sucre glace.

En Norvège, les manchots papous aussi se font vacciner

"Confinés" depuis près de trois mois, les manchots papous de l'aquarium de Bergen vont bientôt retrouver un semblant de normalité après avoir été vaccinés contre la grippe aviaire, a annoncé jeudi l'aquarium de cette ville de l'ouest de la Norvège.

Pas de problème de livraison, ni de mouvement antivax: les 29 palmipèdes ont tous reçu leur première injection en bon ordre, les plus âgés et fragiles mercredi et les plus jeunes ce jeudi.

Y compris "Erna", baptisé ainsi en hommage à la Première ministre Erna Solberg, qui a jadis eu un job d'été dans l'aquarium, une des attractions touristiques de la cité hanséatique où la dirigeante est née.

Depuis début décembre, les manchots doivent vivre sous une tente humanitaire montée au-dessus de leur enclos après la détection, pour la première fois en Norvège, d'une forme hautement pathogène de grippe aviaire (H5N8).

"A cause de cela, l'Autorité sanitaire alimentaire a mis en place un couvre-feu: tous les oiseaux sous contrôle humain doivent être placés sous un toit", a expliqué à l'AFP le directeur de l'aquarium, Aslak Sverdrup.

L'arrivée du vaccin devrait toutefois permettre un retour à la normale, une fois que la seconde dose aura été injectée —au niveau de la cage thoracique des oiseaux— dans un



mois.

"Le fait qu'on vaccine les manchots maintenant est un pur hasard, totalement indépendant du coronavirus, mais cela montre que les vaccins sont toujours importants, encore plus aujourd'hui", a souligné M. Sverdrup.

A l'état sauvage, les manchots papous —à ne pas confondre avec les pingouins— vivent normalement de l'autre côté de la Terre, en Antarctique.

Aucun des pensionnaires de l'aquarium de Bergen n'a succombé à la grippe aviaire pour laquelle, par ailleurs, quelques rares cas de transmission à l'homme ont été enregistrés.